

RÉSEAU INTERNATIONAL POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE



SIXIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE

17 AU 20 NOVEMBRE 2005

DAKAR, SÉNÉGAL

**RENFORCER LES INDUSTRIES CRÉATIVES LOCALES
ET DÉVELOPPER LES CAPACITÉS CULTURELLES
POUR ÉLIMINER LA PAUVRETÉ**

BURAMA K. SAGNIA

AU SUJET DE L'AUTEUR

Burama K. Sagnia a été le Curateur fondateur du Musée national de la Gambie (1985) et le fondateur et Directeur général du Conseil national des arts et de la culture (1990) de son pays natal, la Gambie.

De 1995 à 2002, il a travaillé à titre de consultant à l'UNESCO et parallèlement à titre de Coordonnateur du Collège itinérant africain pour la culture et le développement (CIACD/African Itinerant College for Culture and Development, AICCD). Le CIACD était un projet conjoint UNESCO et IDEP (Institut africain de développement économique et de planification/ Institute for Economic Development and planning), conçu pour développer et promouvoir le concept de « culture et développement sensibles » en Afrique par des recherches, de la formation et la défense des intérêts.

Depuis 2002, Monsieur Sagnia a été impliqué dans plusieurs contrats de consultation avec l'UNESCO dans le secteur de l'analyse culturelle et de la révision de politiques et dans la conception de stratégies pour améliorer l'efficacité culturelle dans les programmes d'élimination de la pauvreté.

Actuellement, Monsieur Sagnia travaille à titre de Conseiller chef pour le projet « L'efficacité culturelle africaine » de la Banque mondiale. Ce projet vise le développement de ressources culturelles spécifiquement africaines afin de soutenir le personnel de la Banque par leurs connaissances et leurs compétences culturelles ce qui améliorerait l'efficacité de ce personnel afin de relever les défis du développement reliés aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE	I	INTRODUCTION
CHAPITRE	II	L'ÉTAT ACTUEL DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT RELIÉES AUX EXPRESSIONS CULTURELLES ET AUX ARTS
	II.1	Les préoccupations culturelles dans le domaine du développement
	II.2	Renforcer les industries créatives locales pour éliminer la pauvreté
	II.3	Développer les capacités culturelles et renforcer les institutions locales
	II.4	Leçons et défis
CHAPITRE	III	L'ÉTAT ACTUEL DU SOUTIEN FINANCIER POUR LES ARTS ET LA CULTURE DANS LES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT
	III.1	Pratiques actuelles dans la coopération internationale pour le développement
	III.2	Budget de soutien pour la culture : Le cas d'agences de développement spécifiques
	III.3	Vers un renouvellement de l'engagement pour les arts et la culture dans l'aide au développement
CHAPITRE	IV	L'INTÉGRATION DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT CULTUREL DANS LES CADRES ET LES PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT
	IV.1	Principes clés et procédures dans l'évaluation de l'impact culturel
	IV.2	De la promotion des objectifs du RIDC
CHAPITRE	V	CONCLUSIONS
CHAPITRE VI		RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CHAPITRE I – INTRODUCTION

Le Réseau international pour la diversité culturelle est un réseau mondial d'artistes et de créateurs, d'organisations culturelles non gouvernementales et d'associations culturelles professionnelles, de chercheurs et d'autres personnes qui luttent contre les effets négatifs de la mondialisation économique sur les arts et la culture.

Depuis sa création en 1998 et sa première rencontre de fondation en 2000, la priorité du RIDC fut de promouvoir la création de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Dès le début, le RIDC reconnaît également que, pour atteindre une plus grande diversité culturelle, il fallait développer des capacités culturelles et des industries créatives ainsi que plus d'équilibre dans les échanges de biens et de services culturels à l'échelle mondiale. Avec l'adoption prévue de cette Convention par les membres de la Conférence générale de l'UNESCO réunis en octobre 2005, le RIDC orientera ses activités vers d'autres priorités qui viseront à soutenir la réalisation des objectifs de la Convention ainsi que des objectifs du RIDC et de ses membres.

Cette étude examine et analyse trois secteurs dans lesquels le RIDC pourrait contribuer par des interventions clairement ciblées et poursuivre les buts de la Convention :

1. Développer des industries créatives pour promouvoir la création d'emploi, la production de revenus et l'élimination de la pauvreté;
2. Promouvoir l'augmentation des ressources accordées par les agences de développement pour les projets culturels; et
3. Intégrer *l'Évaluation de l'impact culturel* dans les cadres et les processus des agences de développement.

L'étude démontre que les industries créatives sont une richesse omniprésente et disponible dans tous les pays. Par un soutien et une exploitation efficaces, cela peut contribuer de façon significative à la création d'emploi, à la production de revenus et à l'élimination de la pauvreté. Cependant, ces possibilités offertes par les industries ne sont pas utilisées à leur pleine capacité, tout spécialement par les pays en développement, malgré la richesse et la diversité de leurs héritages culturels. Les principaux défis auxquels font face les pays en développement comprennent l'insuffisance de leur capacité créative à produire et à faire circuler leurs biens et leurs services culturels dans des formats qui pourraient être consommés facilement dans les pays développés; la faiblesse des infrastructures culturelles et institutionnelles; et le manque d'accès à du financement et aux technologies.

L'étude examine la question de l'engagement budgétaire dédié à la culture par les agences de développement. Tout d'abord, elle explore trois types d'agences de développement; des agences à fonctionnement bilatéral, multilatéral et des agences privées de développement. Des recherches et des consultations auprès d'experts en développement ont amené le RIDC à amorcer un processus de consultation et d'échanges avec ces agents ciblés de développement

afin d'élaborer une entente qui augmenterait progressivement le financement dans des secteurs spécifiques durant une période de temps déterminée.

Le RIDC avait antérieurement complété un projet d'élaboration d'un *Cadre pour l'évaluation de l'impact culturel*. Cette étude identifiait des moyens pour le RIDC de s'assurer que les agences de développement commencent à intégrer l'évaluation de l'impact culturel dans ses structures et ses processus de développement.

Cette étude sera présentée lors de la Sixième Conférence annuelle du RIDC qui aura lieu à Dakar, Sénégal, du 17 au 20 novembre 2005.

CHAPITRE II - L'ÉTAT ACTUEL DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT RELIÉES AUX EXPRESSIONS CULTURELLES ET AUX ARTS

Plusieurs dans la communauté internationale cherchent un modèle de développement qui pourrait préserver à la fois la diversité et atteindre le développement durable. Dans certaines stratégies de développement international comme *Les Objectifs du Millénaire pour le développement* (désigné sous le nom de Pacte mondial pour réduire la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme et la détérioration de l'environnement), il est clair que, pour atteindre ces objectifs, il faut créer des relations harmonieuses entre les êtres humains, leur environnement et leur héritage, tenir compte des intérêts des générations actuelles et futures aussi bien qu'améliorer les conditions de vie des peuples les plus pauvres de la terre. De Rio de Janeiro (1992), Stockholm (1998) à Johannesburg (2002), la communauté internationale a cherché des stratégies pour implanter le développement durable tout en préservant les différents patrimoines que nous voulons laisser à titre de patrimoine commun de l'humanité.

Un modèle de développement qui reconnaît le rôle central de la culture dans sa structure et son processus possède les qualités de base nécessaires pour atteindre ce but. Cependant, pour s'assurer de cela, il faut que toutes les cultures soient pleinement développées et puissent pouvoir croître. Le développement de formes diverses d'expressions culturelles; le patrimoine culturel (matériel et immatériel); le rôle économique d'activités culturelles spécifiques comme les secteurs industriels; les genres d'organisations traditionnelles politique, sociale et économique; et, les religions, les rites sacrés et les rituels sont tous des éléments essentiels de la culture. (UNESCO, 1996 : 25)

Dans son inspirant rapport *Notre diversité créatrice*, la Commission mondiale pour la culture et le développement (UNESCO, 1996) nous rappelle que pour relever les défis, de nouvelles questions doivent être posées même si les anciennes doivent l'être encore mais de façon différente :

- a. Quels sont les facteurs culturels et socio-culturels qui affectent le développement ?
- b. Quel est l'impact culturel du développement social et économique ?
- c. Comment sont reliés entre eux les cultures et les modèles de développement ?
- d. Comment des éléments précieux de la culture traditionnelle peuvent être préservés et associés à de nouvelles formes ? et
- e. Quelles sont les dimensions culturelles du bien-être individuel et collectif ?

Différentes agences de développement ont fait, depuis un certain temps, des efforts significatifs et des avancées importantes pour répondre à ces défis : des agences multilatérales, bilatérales, privées, des agences non gouvernementales, des agences gouvernementales et des organisations communautaires par leurs programmes et projets de développement. Cependant, il y a encore beaucoup à faire pour s'assurer que le rôle central de la culture soit inscrit dans les principes, les stratégies, les politiques et les plans de développement des agences de même

que soient allouées des ressources significatives aux arts et aux projets culturels pour améliorer la croissance et le développement.

SECTION II.1 - Les préoccupations culturelles dans les questions de développement

Le problème des concepts, des définitions et des approches

Toute discussion portant sur les relations entre la culture et le développement doit nécessairement commencer par des échanges sur les confusions et les contradictions entre les concepts, les définitions et les approches employées pour expliquer ou tenter de justifier le genre de développement mis de l'avant. Cela a mené à des débats sans fin sur les différentes approches, les écoles de pensée et le développement de carrière. Où cela nous mène-t-il ? Comment défendre le rôle central de la culture dans le développement de structures et de processus ? Comment s'assurer que des allocations significatives pour le développement de projets culturels qui visent à améliorer la croissance et le développement de la culture seront données ?

Grâce à tous ces débats sur les préoccupations culturelles dans le domaine du développement, des questions importantes ont été soulevées sur la définition de concepts et d'approches comme partie intégrante d'une vision du monde qui, en retour, influence notre compréhension et notre définition du développement. Ceci s'applique aussi aux stratégies et aux politiques conçues pour les atteindre; les méthodes, les techniques et les pratiques requises pour les réaliser. C'est le type de discours qui a nourri les débats depuis les dernières décennies, avec un point culminant dans les années 80, qui a été considérée comme *La décennie perdue*, puisque plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine ont été menés au bord du désastre financier, résultat de stratégies défaillantes de développement. Ces considérations demeurent toujours valides et elles requièrent toute notre attention pour réellement donner à la culture son rôle central dans le développement (S. Bello, 1999 : 43-44; Beukes, 1989).

La première de ces considérations est le concept de « culture » et sa relation au processus de développement. Même si le rôle de la culture comme facteur dans le développement de structures et de processus est généralement reconnu, le concept demeure vague et véhicule diverses significations et connotations (UNESCO, 1996 : 22). Depuis que le concept de culture a été utilisé, on a produit beaucoup d'écrits à ce sujet. Aujourd'hui, il existe plus d'une centaine de définitions de ce concept dans la documentation savante. Cependant, chaque définition a des limites et plusieurs d'entre elles sont encastrées dans une perspective tellement étroite qu'elles ne peuvent avoir de pertinence ou de signification directe aidant à interpréter la question de la relation de la « culture » avec le développement. Une définition large de « culture » est sortie de la Déclaration de la ville de Mexico à la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT). Il est déclaré dans le préambule :

Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres,

les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Cette vision élargie du « concept de culture » peut sembler plutôt vague ou générale dans son application mais, c'est la définition la plus rigoureuse et la plus inclusive. C'est la meilleure définition pour tenir compte de la relation entre la culture et le développement. C'est aussi celle dont on se sert à l'échelle internationale pour tenir compte des différentes préoccupations et des défis auxquels la culture fait face dans ses relations avec les autres disciplines. C'est la version la plus internationalement applicable et à laquelle on réfère le plus largement (elle s'inscrit dans les délibérations de plusieurs rencontres internationales et elle est utilisée dans différents instruments sur la culture et le développement : (Stockholm, 1998; Florence, 1999; Kimberly, 2002; l'avant-projet de la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*) entre autres. Toutefois, elle doit souvent être adaptée à des circonstances particulières et elle doit justifier sa pertinence.

Une entité dynamique en-soi, la culture représente tous les modes de vie, les façons de penser et d'agir dans la société (CIDA, 1995). La culture est intrinsèquement liée au « tissu constitutif de la société » et elle est devenue la « force interne de la société » à partir de laquelle le processus du développement survit (UNESCO, 2000). En résumé, la culture peut être considérée comme « la matrice ou la structure » pour guider le développement social et économique.

Le « développement » est aussi une notion complexe, holistique et multidimensionnelle. À l'instar de la culture, cette notion est devenue un concept changeant comprenant une variété de significations vagues et déroutantes. Pour les besoins de cette étude, nous allons nous restreindre à une vision du développement basée sur deux perspectives assez larges. Selon la première perspective, le développement est un processus de croissance économique, une expansion rapide et soutenue de la production, de la productivité et du revenu par tête de citoyen (quelquefois qualifiée avec insistance sur une grande variété de bénéfices de cette croissance) (Beukes, 1989 : 214-230). Selon l'autre perspective, cette version embrasse la transformation de toute une société d'un niveau de vie à l'autre, en tenant compte de chaque activité humaine et du sens que les gens donnent à l'ensemble de leur existence sociale. À partir de cette perspective, le processus de développement va au-delà de la manipulation des indicateurs de croissance économique qui démontrent l'avancement de l'industrialisation et de la modernisation, pour aller plutôt vers une amélioration de la liberté réelle des gens à poursuivre leur but, peu importe la valeur qu'ils y accordent (A. Sen, 1955; M. UI Haq, 1995).

Il est évident que le rôle de la culture est différent selon les deux perspectives susmentionnées. Dans la perspective qui met l'emphase sur la croissance économique, la culture ne joue pas un rôle fondamental puisqu'elle est plutôt utilisée comme un instrument au service de l'efficacité économique, soit pour aider à promouvoir la croissance économique soit pour freiner la rapide croissance économique. Il est donc important de reconnaître, à la fois, la portée considérable de la fonction instrumentale de la culture dans le développement et en même temps reconnaître que ce ne peut pas être tout ce qu'on peut accorder à la culture en fonction du développement. L'éducation, par exemple, promeut la croissance économique et a donc une

valeur instrumentale mais, en même temps elle est une partie essentielle du développement avec une valeur intrinsèque. Pareillement, le double rôle de la culture s'applique non seulement dans le contexte de la promotion de la croissance économique mais aussi en relation avec les autres objectifs comme le soutien à l'environnement, la préservation des valeurs traditionnelles, la protection des institutions, et ainsi de suite.

Si nous abordons cette question d'une autre manière, la culture devient alors fondamentale. Elle n'est pas « la servante des finalités » mais bien la « base sociale des finalités elles-mêmes. » Dans cette perspective, nous devons interroger le concept des « dimensions culturelles du développement, » comme si le développement possédait plusieurs dimensions desquelles la culture n'en serait qu'une.

Par ailleurs, si nous acceptons que la culture définit comment les gens interagissent entre eux, à l'environnement physique et naturel, et à travers quoi nous exprimons nos attitudes et nos croyances en d'autres formes de vie, à la fois animale et végétale, alors toutes les formes de développement, y compris, le développement humain, sont ultimement déterminées par des facteurs culturels. À partir de ce point de vue, il devient inutile et non pertinent de traiter de la relation entre « culture et développement », comme si c'était deux entités séparées qui ont besoin d'être fusionnées pour atteindre les résultats escomptés.

On devrait envisager la culture comme une base ou un fondement sur lequel croît, progresse et se nourrit le développement. Il faudrait donc en établir la pertinence, la légitimité, la crédibilité et l'adhésion.

Par ailleurs, la culture est dynamique. Son état varie constamment; elle adopte, elle s'adapte et s'ajuste aux nouveaux défis lancés par l'environnement mondial. Donc, les tentatives pour donner à la culture une étiquette de « développement culturellement sensible », de « développement culturellement efficace » doivent être prises avec grande précaution. Il ne faudrait pas définir la culture d'une telle manière à la confiner dans un simple rôle d'instrument qui « soutient », qui est « sensible à », ou qui rend « efficace » d'autres objectifs, pas plus qu'il ne faudrait la définir comme étant exclus des possibilités de croissance et de développement.

À partir du moment où nous éloignons notre attention d'une vision purement instrumentale de la culture, pour lui attribuer un rôle constructif, constitutif et créatif, nous devons concevoir le développement avec l'idée de croissance culturelle (UNESCO, 1996 : 25; CIDA, 1995 : 21).

La deuxième considération porte sur la façon dont certains gouvernements et institutions perçoivent la culture, particulièrement en Afrique, et jusqu'à un certain point, en Amérique Latine. Ce problème de perception provient, pour une large mesure, d'une compréhension et d'une perspective très limitées du mode de vie de ces sociétés et de leur rôle plutôt actif que passif. Peut-être qu'à cause de l'impact très négatif de l'esclavage et de la colonisation et des impacts psychologiques subséquents, certains segments de ces populations (particulièrement chez les élites) ont développé une vision préétablie, des attitudes et des traits mentaux qui mériteraient d'être réexaminés à la lumière des efforts actuels en vue d'améliorer la qualité de

vie de la plupart des Africains et des Latino-Américains. L'Asie, d'un autre côté, présente un cas différent, et certains pays comme le Japon, la Corée du Sud, la Malaisie, la Thaïlande, l'Inde et la Chine, sont demeurés fidèles à leurs traditions, tout en acquérant de meilleures conditions de vie parfois bien supérieures à ce qu'on peut trouver dans certains pays industrialisés. (S. Bello, 1999; E.A. Sheldon, 1987; J.F. Conceicao, 1974).

La troisième considération traite de la façon dont la relation entre culture et développement est perçue dans la perspective « néo-libérale », dont les Institutions de Bretton Woods et de l'OECD, entre autres, qui en font la promotion. Cette perspective présente le développement comme une « variable indépendante » et la culture comme une « variable dépendante ». Cela signifie que, dans n'importe quelle situation de développement, c'est la culture qui doit être en mesure de répondre aux idées ou aux interventions particulières du développement.

La vision « fonctionnaliste structurelle » de la société humaine cependant, fait en sorte que la culture humaine est et doit être comprise comme une entité organique et indivisible ou un tout fonctionnel qui ne peut être divisé en compartiments. Cette perspective traite la culture comme « une variable indépendante » et le développement comme « une variable dépendante ». En effet, ce que cela signifie, c'est que ce n'est pas à la culture de justifier sa pertinence pour le développement, mais plutôt au développement, déjà conçu et défini en dehors d'un contexte culturel donné, d'établir sa « place culturelle » appropriée, en répondant au contexte culturel comme tel. À cet égard, la culture devient le contexte ou la base pour toute intervention de développement (Andah, 1992; Mlana, 1991; UNESCO, 1996, 2000; L. Salmen, 1990; M. Cernea, 1990).

À la lumière de ce perpétuel questionnement, il serait bien de pouvoir transcender les perspectives économiques sans complètement les abandonner. Ce qui est difficile lorsqu'on allie culture et développement, c'est le fait que la notion même de développement doit être élargie car les gens réalisent que les critères économiques seuls ne peuvent créer une qualité de vie qui soutient la dignité humaine et le bien-être. La quête pour d'autres critères a mené d'autres agences, comme celle du PNUD, à élaborer la notion du « développement humain » dans le cadre de son programme annuel sur le développement humain; l'UNICEF a lancé son concept de « développement à visage humain », l'UNESCO a produit le *Rapport mondial sur la culture et le développement*, pour familiariser les gens avec le concept d'une « approche culturelle au développement ». D'autres groupes importants ont également proposé une notion élargie du concept de développement. (La Commission Brandt, la Commission du Sud, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, la Commission sur la gouvernance mondiale, la Commission Afrique, amorcées par le Premier Ministre britannique, Tony Blair, etc.)

Les questions sur la culture et le développement

Jusqu'à tout récemment, la plupart des agences de développement considéraient que les facteurs culturels n'étaient pas pertinents ou ne pouvaient avoir un impact sur le développement social et économique. Ce manque d'intérêt explique les nombreux échecs pour rejoindre les pauvres. Ainsi, l'intérêt réel de tenir compte des questions culturelles dans le développement de structures et de processus a éventuellement émergé. Si les plans de

développement, les programmes et les projets ne peuvent aller de l'avant parce qu'ils ne réussissent pas à tenir compte des questions culturelles dans l'implantation des processus, il devient d'autant plus urgent que le processus de planification tienne compte de cet aspect.

Dans n'importe quelle situation locale, il existe des valeurs culturelles et des institutions qui peuvent soutenir, contraindre ou même complètement aliéner des programmes et des projets de développement qui procèdent de bonnes intentions. Des exemples d'interventions de développement qui ignorent l'importance de promouvoir la qualité de vie et le bien-être général parce qu'elles sont incompatibles avec les valeurs culturelles et les institutions des populations concernées sont nombreux et bien documentés. Notre intention, dans cette étude, est d'organiser une brève discussion sur les préoccupations clés de développement impliquant les aspects culturels.

La communauté internationale a mis sur *pied Les objectifs du Millénaire pour le développement* (MDG) à partir des Déclarations du Millénaire qui avaient établi des buts spécifiques et quantifiables pour le développement humain d'ici à 2015. L'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim est l'un des objectifs reconnus comme l'un des plus grands défis de la société. Pendant un certain temps, la vision prédominante affirmait que la pauvreté pourrait être réglée en augmentant les standards économiques à partir des « effets pervers » de la croissance économique. Évidemment, la croissance économique engendre la capacité de réduire la pauvreté et, avec suffisamment de temps, cela pourrait probablement se réaliser. Mais, l'expérience de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne, par exemple, (UNECA, 2005), a plutôt accru le doute face à la faisabilité d'atteindre les MDG sans mobiliser plus amplement les capacités sous-utilisées des pauvres, notamment leur culture. Cela rend impératif d'examiner les problèmes de pauvreté à partir d'une perspective large et holistique, tout en tenant compte du rôle des femmes, des enfants et des jeunes, des institutions et des valeurs culturelles traditionnelles et des problèmes reliés à la détérioration de l'environnement, la stabilité sociale et la pandémie du VIH/SIDA.

La difficulté d'établir une compréhension claire de qui sont les pauvres a été souvent alourdie par des mythes et des idées fausses qui ont empêché le développement de réponses stratégiques efficaces qui devraient prendre en compte leurs capacités et leurs compétences généralement sous-utilisées. La CNUCED (2004) affirme que la « pauvreté est associée au potentiel inexploité de la productivité, aux inégalités à l'intérieur des pays et dans l'économie mondiale, ainsi qu'aux processus non inclusifs du développement national.

Comme pour étayer le point de vue conceptuel de la CNUCED, le *Rapport de surveillance mondiale des Nations Unies* (2004) pour les Objectifs du Millénaire pour le développement a signalé que, pour atteindre ces objectifs (MDG), il y a un urgent besoin de réaliser « l'aubaine mondiale » dans laquelle les pays en développement vont sérieusement intégrer ces buts et en particulier, les objectifs de la réduction de la pauvreté dans leurs stratégies nationales de développement et les pays développés vont fournir un cadre équitable et souple ainsi que les ressources nécessaires.

L'« aubaine mondiale » implique un travail sur de multiples fronts, y compris l'accès au marché et la suppression de la dette, l'augmentation plus efficace de l'aide au développement, une meilleure gouvernance et l'engagement plein et entier de tous les gens concernés tant du secteur privé que de la société civile. Bien que la réduction de la pauvreté relève principalement des pays en développement, il y a une limite à ce qu'ils peuvent atteindre sans des politiques internationales appropriées, du financement au développement et le démantèlement de l'oppression.

EXEMPLES D'ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE CULTUREL EFFECTUÉES PAR DES AGENCES CIBLÉES

À la suite des Déclarations du Millénaire, plusieurs agences de développement ont conçu des stratégies et des plans pour intégrer les MDG dans leurs programmes et leurs projets. En ce qui a trait aux relations de la culture et des stratégies de réduction de la pauvreté, nous allons examiner les efforts de plusieurs agences de développement dans le domaine de la culture.

La Banque mondiale

La Banque a mis sur pied le Groupe de ressources d'information sur la culture et la pauvreté pour susciter un dialogue interdisciplinaire sur la culture et la politique du développement. Le groupe tente d'identifier des aspects clés de la culture qui ont été négligés dans les processus de développement; il esquisse une série d'actions que les agences de développement peuvent entreprendre pour aborder les aspects culturels; et il propose des suggestions de méthodologie pour faire en sorte que l'économie et l'anthropologie travaillent ensemble pour aborder pleinement et rigoureusement les aspects culturels du développement. Comme faisant partie de ses activités, le groupe a récemment publié un livre intitulé « *La culture et l'action publique : un dialogue interdisciplinaire sur la politique du développement* ».

Pour améliorer l'intégration de ses recherches et de ses activités de consultation sur la culture dans ses opérations et ses stratégies, la Banque a créé un Programme thématique sur la culture et le développement durable qui influence le travail de la Banque :

- ◇ Assistance stratégique au pays.
- ◇ Des stratégies sectorielles et pour le pays.
- ◇ Des opérations, en investissant dans la culture, comme dans la conservation des richesses physiques, la stimulation d'entreprise culturelle de développement et le développement du tourisme culturel.
- ◇ « Développement de capacités », impliquant le développement de système de connaissance en gestion, préparation d'études de cas, l'apprentissage interactif pour le personnel, les clients et les partenaires, et des actions pour améliorer l'évaluation sociale et la sensibilité culturelle.
- ◇ Création d'un réseau de partenaires pour la culture et le développement pour les organisations culturelles spécialisées, les agences privées de développement et les organisations régionales.

- ◇ Des « Séries de conférences » pour créer un forum d'échange d'expériences et pour augmenter la compréhension des questions portant sur la protection des sites historiques et mobiliser le secteur privé à investir dans la culture, entre autres.
- ◇ Le « partage d'information sur internet » pour diffuser les expériences réussies et les meilleures pratiques, et faciliter la collaboration entre la Banque et des sites web partenaires intéressés par les questions sur la culture et le développement durable.
- ◇ Des « ateliers de courtage » organisés par des Chefs d'équipe de la Banque avec des organisations membres du Réseau de partenaires pour développer des activités spécifiques de collaboration.

Le Projet de développement de l'efficacité culturelle africaine (ACE), conçu pour rassembler les ressources culturelles spécifiques de l'Afrique dans le but de fournir au personnel de la Banque un savoir et des compétences culturelles qui vont améliorer leur efficacité dans la gestion des défis du développement reliés au MDG et pour aider la transition du personnel de la Banque dans leur bureau régional. ACE doit développer des banques de données spécifiques à la culture pour améliorer l'accès aux ressources culturelles spécifiques des pays en Afrique.

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Alliance globale pour la diversité culturelle

Dans le cadre de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, l'UNESCO a créé l'Alliance globale pour la diversité culturelle, une entreprise exploratoire pour une période de six ans, mise en place en collaboration avec les agences de développement, nationales et internationales, et les représentants du secteur privé et de la société civile.

Les buts de l'Alliance sont :

- le renforcement des industries locales en :
 - fournissant de l'expertise technique, des ressources et de la formation, particulièrement dans des domaines reliés aux affaires comme le marketing, la comptabilité, les ventes et la gestion des droits d'auteur, l'élaboration de politiques pour l'industrie culturelle et le développement de cadres législatifs et réglementaires;
 - l'augmentation de la connaissance de l'existence de possibilités disponibles ou potentielles aux plans local et international pour le développement d'affaires;
- l'amélioration de la coopération entre les secteurs privés et publics dans les domaines reliés à la culture; et
- l'élargissement des capacités pour le développement d'entreprise culturelle, la gestion d'entreprise, la planification à long terme et l'investissement dans la recherche et le développement (R et D).
- la prévention de la piraterie en aidant les gouvernements à développer, à mettre à jour et/ou à renforcer la législation sur le droit d'auteur, ainsi qu'en organisant des programmes de formations contre le piratage.
- Le Fonds pour l'Alliance globale qui doit soutenir les besoins potentiels des pays en développement et des pays en transition qui y participent. Le Fonds financera le développement de cadres politiques et de régulateurs nécessaires aux industries culturelles domestiques pour bénéficier du développement d'ententes de partenariats. Des analyses

sectorielles, la conception de programmes de réduction de taxes et d'incitatifs fiscaux, le développement de mécanismes régulateurs et la formation de juges, d'avocats et d'officiers de douanes pour renforcer l'application du droit d'auteur, sont des activités qui peuvent être soutenues par le Fonds. Un accent particulier sera mis sur la révision et la mise à jour des législations pertinentes pour les secteurs spécifiques de l'industrie culturelle et du droit d'auteur.

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

En novembre 2001, l'UNESCO adoptait une Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Comme tout autre déclaration, celle-ci avait une force morale importante qui avait été alimentée par des négociations intensives et des ententes entre les pays membres et les autres mais elle ne contenait pas d'obligations légalement contraignantes pour les États membres. C'est une « déclaration en douceur » qui a réduit l'efficacité de protéger la diversité culturelle.

Puis, afin de renforcer la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques des créateurs et des communautés, l'UNESCO a envisagé d'adopter, en 2005, une Convention légalement contraignante.

L'Institut de la statistique

L'institut travaille en collaboration avec des partenaires pour développer des indicateurs dans des domaines comme les industries culturelles et l'impact des arts sur l'éducation. Il a aussi exceptionnellement publié une étude sur *Le flux international de certains biens culturels (International Flow of Selected Cultural Goods)* qui vient en soutien à la Déclaration sur la diversité culturelle et à la nouvelle Convention.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Centre international sur les industries créatives

En collaboration avec le Ministère de la culture du Gouvernement brésilien et dans le cadre des activités du Forum international sur les industries créatives de Salvador, Bahia (Brésil) tenu en avril 2005, un Centre international sur les industries créatives est en voie de réalisation au Brésil pour 2006. Le Centre servira de banque de données sur les politiques et les initiatives qui ont réussi à entraîner l'augmentation de la croissance des industries créatives et à créer un réseau international pour accroître le rôle potentiel de ces industries dans la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. D'autres activités possibles : un travail international de lobby et de défense et la création d'un partenariat public-privé.

Le soutien institutionnel et financier du Centre a été garanti par les agences suivantes

- La Banque de développement inter-américaine
- La Banque brésilienne de développement national
- CARICOM
- L'Agence internationale de la francophonie

Une rencontre sur la conception et le financement du Centre, coordonnée conjointement par la CNUCED et le PNUD, est prévue pour la fin de 2005, aux Nations unies à New York.

Le Groupe de travail inter-agence sur les industries créatives et le développement

Afin d'assurer le succès du Centre, un groupe de travail a été mis sur pied avec le Bureau international du travail, l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, le Centre international du commerce, l'unité spéciale du PNUD sur la coopération Sud-Sud, le Département des Nations unies pour les affaires économiques et sociales et la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes. Toutes ces agences dont l'expertise et le soutien pertinents dans le domaine des industries créatives seront cruciaux pour la réussite du Centre. Elles se sont engagées à fournir une aide technique, entre autres, au Centre.

La réduction de la pauvreté par la création d'emploi et l'expansion du commerce dans les industries créatives des pays en développement

Ce projet a été élaboré sur la proposition d'un groupe multi-agences composé du BIT, de la CNUCED et de l'UNESCO et il vise à améliorer le développement des industries créatives dans certains pays choisis d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il travaille au développement de la musique, du film, des arts de la scène et d'autres industries par la présentation d'activités ciblées sur une période de trois ans (2003-2006).

Le but de ce projet est d'offrir des conseils de politiques efficaces et de développer des outils qui vont améliorer les conditions pour transformer les talents locaux en une base pour des industries créatives dynamiques qui sont compétitives et qui peuvent contribuer à une économie durable et à la croissance de l'emploi. Les activités vont rechercher le soutien des responsables des politiques gouvernementales pour la promotion d'industries créatives, des fonctionnaires locaux, des spécialistes de l'industrie et des formateurs, des acteurs des industries créatives, reliées aux organisations de la société civile, aux agents/gestionnaires et aux entrepreneurs artistiques en action.

Au plan opérationnel, ce projet fait partie maintenant des programmes des agences partenaires, tel le Projet de l'entrepreneuship culturel du BIT, le projet de l'Alliance globale de l'UNESCO sur les industries de l'artisanat au Sénégal et dans d'autres pays, et le projet d'industrie de la musique de la CNUCED dans les Caraïbes.

Les services audiovisuels, l'informatique et le développement de logiciels

À la CNUCED X, tenue à Bangkok (Thaïlande) en 2003, le Plan d'action de Bangkok avait identifié les services audiovisuels, l'informatique et le développement de logiciels pour une analyse particulière de la CNUCED dans le contexte d'activités reliées au renforcement des capacités dans les secteurs des manufactures et des services orientés vers l'exportation.

Depuis ce temps, la CNUCED a réalisé plusieurs études en profondeur sur le potentiel économique de l'industrie de la musique dans les pays en développement, y compris un travail conjoint avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur *Expanding the Economic potential of the Caribbean Music Industry* (L'expansion du potentiel économique de

l'industrie de la musique dans les Caraïbes), à partir de Cuba, de la Jamaïque, et de Trinidad et de Tobago. Par la suite, la CNUCED a convoqué une Rencontre d'experts sur les Services audiovisuels en novembre 2002. À partir du rapport final de la réunion des experts, la Commission sur le commerce des biens, des services et des marchandises a recommandé à la CNUCED de continuer d'examiner les problèmes que suscitent dans le commerce les services audiovisuels et de poursuivre l'étude des problèmes connexes.

La Déclaration de Dakar sur la promotion de la culture et des industries culturelles des ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui est l'un des résultats de la Première rencontre internationale des ministres de la culture des ACP (Dakar, 18 au 20 juin 2004), « a demandé à la CNUCED de poursuivre des études d'évaluation de l'impact du commerce actuel sur les politiques culturelles locales ».

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

À son Assemblée générale d'octobre 2000, les membres de l'OMPI ont discuté des questions sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques et ont décidé d'élargir le contexte des discussions pour inclure deux nouvelles catégories de propriété intellectuelle, « les savoirs traditionnels » et le « folklore ».

Afin d'aider à l'avancement des travaux dans ce domaine, l'OMPI a créé un Comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, le savoir traditionnel et le folklore qui doit voir à l'amélioration :

- de l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices;
- de la protection du savoir traditionnel, qu'il soit relié ou non à ces ressources; et
- de la protection des expressions folkloriques (i.e. les expressions culturelles).

Conséquences sur les politiques culturelles

Avec l'émergence des biotechnologies modernes, les valeurs commerciales, économiques et scientifiques des ressources génétiques ont augmenté. Très souvent, ces ressources font partie d'un savoir traditionnel dans certaines cultures, et cela entraîne des conséquences sur les questions de propriété intellectuelle. Comme il est essentiel de faciliter l'accès aux savoirs traditionnels pour améliorer la réduction de la pauvreté et du traitement de graves maladies qui sont une plaie pour l'humanité, il est aussi important de mettre en place un système international pour s'assurer que les communautés desquelles émanent ces ressources génétiques puissent bénéficier des retours financiers et autres.

L'OMPI fait face à un autre problème, celui de trouver comment intégrer les savoirs traditionnels dans le monde des brevets, des marques de commerce et du droit d'auteur et aussi comment intégrer les droits collectifs de la communauté qui « possède » ledit droit de propriété.

Enfin, l'organisation est préoccupée par le nouveau domaine de la protection des « expressions culturelles » ou les expressions de folklore. L'OMPI étudie actuellement la possibilité de créer une protection légale *sui generis* pour les différentes formes d'expressions culturelles.

Organisation mondiale des douanes (OMD) et Conseil de coopération douanière

Les entreprises d'artisanat et les artisans peuvent espérer améliorer leur place dans le commerce mondial à cause des changements dans la classification des produits qui rend plus visible leur contribution à l'économie.

En 2000, le Conseil de coopération douanière a recommandé que les États « insèrent, aussitôt que possible, dans les nomenclatures statistiques autant de sous catégories supplémentaires qu'ils jugent nécessaire pour inclure les produits faits à la main. » Il a aussi suggéré que les États « inscrivent dans leurs données statistiques une définition des produits faits à la main et y incluent des dispositions en regard de la certification de ces dits produits, s'ils le jugent nécessaire. »

Derrière cette décision, se cachent des décennies de frustration des artisans qui cherchent à faire reconnaître leur contribution majeure au commerce international, qui, pour les pays en développement, est souvent une contribution essentielle pour l'équilibre des échanges commerciaux. Depuis plus de 30 ans déjà, les associations d'artisans et les organismes spécialisés dans les politiques culturelles, partout dans le monde, ont tenté, sans succès (mis à part quelques exceptions), de faire identifier les produits artisanaux de façon spécifique dans le système international des statistiques commerciales, le *Harmonized Commodity Description and Coding System* (HS). (Le *Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises*)

Plusieurs pays ne font pas la distinction entre les produits artisanaux et manufacturés dans leurs statistiques ce qui rend très difficile pour les gouvernements de développer des programmes ou de financer la promotion à l'exportation et pour les pays importateurs de différencier les produits traditionnels de ceux qui sont manufacturés.

Dans une première étape d'harmonisation internationale des définitions, la recommandation inclut les systèmes nationaux. Il est requis des autorités nationales de déclarer au Secrétariat de l'OMD les définitions utilisées; les dispositions pour la certification, s'il y a lieu; la liste des sous catégories introduites; l'acceptation de la recommandation et la date de son application.

Cette recommandation a été acceptée jusqu'à maintenant par le Sénégal, le Maroc et le Canada. Le comité de gestion pour l'application d'un tarif commun externe de l'Union économique et monétaire ouest africaine a recommandé à ses huit États membres d'adopter aussi cette recommandation. La plupart de ses membres ont une production et un commerce considérables de produits artisanaux. Cette idée est également à l'étude au sein des 15 membres de la Communauté économique des États ouest africain (CEEWA/ECOWAS).

SECTION II.2 – RENFORCER LES INDUSTRIES CRÉATIVES LOCALES POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Les industries créatives sont un des secteurs de l'économie mondiale le plus en expansion. En termes économiques, elles ont déjà surpassé les secteurs économiques plus traditionnels

comme l'agriculture et les produits manufacturés. Mais d'abord, qu'est-ce que les « industries créatives » ? Comment sont-elles définies et pourquoi ce secteur a-t-il pris une telle importance dans l'économie mondiale ?

En 1997, le gouvernement du Royaume-Uni a créé un Groupe de travail inter-agence sur les industries créatives qui avait pour mandat de conseiller le gouvernement sur ses politiques. Comme résultat de son premier mandat sur les industries créatives, en 1998, le Groupe de travail a adopté la définition suivante :

Les industries créatives sont celles qui, à l'origine, sont portées par la créativité individuelle, l'habileté et le talent et qui peuvent générer des revenus, des emplois en se servant de et en exploitant la propriété intellectuelle.

Il va sans dire que cette définition est importante pour le secteur de la création, mais il n'en demeure pas moins qu'il existe une frontière dans les industries créatives lorsqu'elles croisent les secteurs des télécommunications et des ordinateurs. L'intérêt d'une telle définition adoptée par le Groupe de Travail permet d'examiner dans l'immédiat la question du retour économique et des bénéfices comme l'augmentation de revenus et la création d'emplois. Cela permet également de voir comment ces bénéfices sont générés par l'exploitation de la propriété intellectuelle.

De plus, il faut aussi tenir compte des travaux sur la définition de ces industries par les groupes suivants, entre autres : le Forum international sur les industries créatives (Salvador, Brésil; avril 2005) et de la CNUCED, le Panel sur les industries créatives et le développement (Sao Paulo, Brésil; juin 2004). On a déterminé les sous catégories suivantes :

L'industrie de l'enregistrement; les arts d'interprétation; le film et la vidéo; l'édition; les logiciels et les services informatiques; la photographie; le marché de l'art et des antiquités; la radio, la télévision et les industries de diffusion par câble; la publicité; l'artisanat; l'architecture; le dessin; le dessin de mode; les logiciels interactifs de divertissement; le patrimoine culturel (matériel et immatériel); le tourisme.

Compte tenu de ce qui précède, quels sont l'importance culturelle et socio-économique et l'impact des industries créatives aux niveaux individuel, communautaire, national et international ?

D'une part, la mondialisation et la croissance de l'interdépendance des économies nationales offrent aux pays en développement de nouvelles possibilités dans ce domaine; d'autre part, ces avantages contiennent des menaces contre la diversité culturelle et la créativité. Mais, pour les pays en développement, l'accès à toutes ces possibilités semble être une tâche gigantesque à cause des liens croissants avec l'expansion des frontières technologiques de la société de l'information. Étant donné que les racines des industries créatives plongent directement dans les expressions créatives des communautés, elles-mêmes basées sur la richesse de leurs valeurs et leurs symboles historiques et contemporains, ce qui leur permet de raconter leurs propres histoires, de montrer leurs images et de partager leurs propres défis et aspirations, d'abord entre eux, ensuite avec les autres pays, le soutien des industries devrait être considéré

comme une partie intégrante pour la protection et la promotion de la diversité culturelle. Enfin, comme cette diversité est un bien public mondial, elle devrait bénéficier d'un appui ferme de toute la communauté internationale.

Il est certain que la richesse des cultures et des ressources créatives est abondante dans tous les pays en développement et qu'elle pourrait être transformée en une valeur économique et une source de développement économique. Les occasions de création d'emploi, d'expansion de l'exportation, de création de valeurs, de mise à jour technologique et de création de revenus n'ont pas encore atteint leur plein épanouissement dans les pays en développement et des politiques nationales efficaces, pour les industries créatives, pourraient faire toute la différence. On prévoit que la valeur mondiale du marché des industries créatives passera de 831 \$ US millions en 2000 à 1.3 \$ milliards US en 2005, un taux composé de croissance de plus de 7%. Il est également prévu que les industries créatives compteront pour plus de 7% du Produit intérieur brut mondial et qu'il augmentera de 10% par année (CNUCED; 2004). Déjà, ces industries dominent dans les économies de l'OCDE démontrant une croissance annuelle entre 5% et 20% (UE; 2003).

Au Royaume-Uni, les industries créatives ont généré des revenus de plus de 110 milliards de livres et emploient 1.3 million de personnes. Un document paru en 2001 montre que le secteur valait 7.9 % de Produit intérieur brut du R.-U. en 2000 et, entre 1997 et 2000, le secteur atteignait une croissance annuelle de 9% par rapport à 2.8% pour l'ensemble de l'économie. Cette recherche montre une croissance similaire pour les exportations dans ce secteur, 13% par rapport à 9% pour les industries de services et 5% pour l'économie nationale dans son ensemble (le Ministère de la culture du R.-U., Les Médias et les sports; 2003).

Cependant, la plupart des économies en développement et en transition continuent à jouer un rôle marginal dans ces industries. Par ailleurs, le potentiel économique de ces pays n'est pourtant pas négligeable telles que le prouvent les réussites de l'industrie du cinéma indien (Bollywood), l'industrie nigérienne de la vidéo maison (Nollywood) et la toute nouvelle émergence de la ville du Cap, Afrique du Sud, dans le secteur des centres de production cinématographique, un chef de file mondial.

L'Afrique du Sud a réussi depuis quelques années à attirer des productions de films, de télévision et des produits commerciaux hors territoire, y compris certaines productions des États-Unis et du Royaume-Uni. À la suite d'une exposition récente de films, *Indabada*, organisée par les producteurs internationaux de film au Cap, cette ville est maintenant considérée comme l'une des dix meilleures au monde pour ces centres de production cinématographique. Cette réussite est due à l'organisation de son environnement structurel en fonction de ces besoins et à la richesse de ses talents et habiletés qui sont offerts dans un secteur mouvant de l'industrie. Selon une étude récente (CNUCED; 2004), on prévoit que l'industrie indienne du divertissement (Bollywood) doublera sa production du niveau actuel de 4.3 \$ US milliards à 9.4 \$ US milliards d'ici à 2008. L'industrie nigérienne a généré plus de 200\$ US millions en exportations entre 1992 et 2005, selon un rapport de Mai 2005 publié par la Commission nigérienne du copyright. Selon la Commission, les films nigériens offrent une alternative unique aux États-Unis et aux autres films occidentaux, spécialement parmi les

populations Afro-américaines, et il est prévu que cette expansion contribuera de façon significative à l'économie nationale. La piraterie est, bien sûr, le défi majeur de l'industrie selon ce rapport parce que neuf produit sur chaque dix CD, VCR et DVD en circulation dans le pays sont des contrefaçons. La Commission signale que cette mode négative dans l'industrie nuit à la croissance et le gouvernement a répondu, en mai dernier, par le lancement d'un Plan d'action stratégique contre la piraterie (STRAP).

Si l'on juge selon les succès obtenus dans l'industrie du cinéma, la place marginale occupée par la plupart des pays en développement dans l'économie créative mondiale contraste fortement avec le patrimoine culturel riche et la ressource intarissable de talents créateurs qui constituent la source principale du développement de ces industries.

Toutefois, pour développer une compétition dynamique dans les industries créatives des pays en développement, il faudra relever des défis et des obstacles de taille et trouver des solutions pertinentes. La plupart des activités classées dans ces industries des pays en développement sont identifiées comme étant des PME (petites et moyennes entreprises) et fonctionnent principalement dans une économie informelle. La CNUCED soutient que l'on doit se préoccuper de ces défis si l'on veut réellement améliorer la compétitivité des industries créatives des pays en développement :

- **Environnement réglementaire**

Pour qu'une entreprise dynamique soit créée, il faut mettre en application un environnement réglementaire simple, transparent et stable. La CNUCED signale qu'il existe 65 lois, en Afrique du Sud, pour enregistrer une entreprise. Cette complexité dérouté les entrepreneurs qui ne savent ni par où commencer, ni quoi faire et encore moins où trouver de l'aide. La situation de l'Afrique du Sud indique que les entreprises des pays en développement font face à un fardeau réglementaire lourd et coûteux qui, surtout pour les plus petites d'entre elles, les découragent de s'engager dans un secteur formel de l'économie.

- **Partenariat public-privé**

Une des solutions efficaces et réalisables à long terme pour améliorer l'environnement réglementaire dans la perspective des entreprises serait d'amorcer un dialogue public-privé. Une interaction et un dialogue efficaces entre le gouvernement et le secteur privé, y compris les organisations non gouvernementales, joueraient un rôle clé dans la création d'un climat intéressant pour l'investissement, la mise en place d'un cadre cohérent pour les politiques et de mesures et des structures efficaces de soutien pour le développement d'entreprises.

Un tel dialogue est essentiel pour relever les défis économiques auxquels sont confrontés les investisseurs ainsi que le haut niveau de risques et de volatilité de ce secteur sans oublier les facteurs sociaux et culturels qui entrent en ligne de compte dans la structuration de ce secteur (la diversité culturelle, la cohésion sociale, l'expression démocratique, la préservation et la promotion des cultures locales, etc).

Le marché ne peut seul, fournir un cadre d'investissement favorable, ni l'entreprise ou l'État qui agiraient en solitaire. Il faut un réel partenariat entre tous les intervenants.

- **Accès aux services de développement d'affaires (SDA)**

Durant la dernière décennie, les gouvernements et les donateurs internationaux sont passés de simples fournisseurs d'assistance financière à un rôle de fournisseurs de services de développement d'affaires pour les PME reconnaissant ainsi que le financement seul n'était pas suffisant pour atteindre un réel degré de compétitivité.

Les SDA comprennent toutes sortes de services de soutien aux PME : la formation, la consultation, l'aide technique et en gestion, le marketing, les infrastructures mobilières et la défense de politiques. Les interventions SDA visent principalement à aider les petites entreprises à surmonter les imperfections du marché et l'accès inadéquat à la technologie, et à travailler plus compétitivement et avec une plus grande efficacité sur les marchés local et mondial

- **Accès au financement**

Le financement a été identifié dans plusieurs sondages comme étant le facteur le plus important pour la survie et la croissance des PME à la fois dans les pays développés et en développement. Malgré l'importance des PME pour les économies des pays développés et en développement, il est traditionnellement difficile pour ces dernières d'avoir accès au crédit et à l'investissement.

Les banques commerciales et les investisseurs sont réticents à offrir aux PME des services pour plusieurs raisons, dont :

- Les créateurs et les investisseurs voient les PME comme étant des emprunteurs à haut risque, parce qu'elles n'ont rien pour garantir leurs emprunts et elles possèdent un très bas niveau de capitalisation. S'ajoutent la vulnérabilité aux fluctuations du marché et le haut taux de mortalité;
- l'absence d'états financiers adéquats et de plans d'affaires rend difficile la tâche pour les investisseurs d'évaluer la crédibilité financière des PME;
- les coûts élevés de l'administration/de la transaction des prêts ou des investissements de petits montants ne rendent pas financièrement attrayants le financement des PME.

- **Accès à la technologie**

Dans une économie libéralisée et ouverte, la compétitivité dépend de plus en plus de l'habileté d'intégrer les nouvelles technologies et les pratiques de gestion. Par conséquent, l'habileté à acquérir, à diffuser et à maîtriser les technologies et celle d'innover peuvent augmenter la compétitivité des PME. Cependant, plusieurs études démontrent que seulement un petit nombre de pays en développement a réussi à rétrécir la « fracture technologique » comparativement aux pays développés tandis que plusieurs autres pays prennent un recul important.

Selon l'Index des performances de compétitivité industrielles (2002) de l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel), la plupart des économies

qui prennent de l'avance en termes d'accès à la technologie est située en Asie. Les principaux facteurs responsables de cette réussite des économies asiatiques incluent :

- une vision et un engagement du gouvernement;
- la formation des talents;
- l'attrait pour un investissement direct étranger orienté vers l'exportation
- le soutien de l'industrie locale; et
- la recherche au niveau local et des efforts de développement.

Reproduire les politiques asiatiques en Afrique et en Amérique Latine n'est pas garant du succès étant donné que le cadre international et les possibilités ont changé. Mais, on peut toujours s'inspirer des principes de base qui sont à l'origine du succès des économies asiatiques.

- **Technologies de l'information et des communications et le commerce électronique**

Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont un impact non seulement sur le seul secteur de l'industrie mais aussi sur tous les services d'une économie ouverte. Elles peuvent être utilisées pour remplacer les moyens traditionnels de communication, pour gérer la documentation d'affaires et les bases de données, pour exécuter des opérations d'affaires comme les contrôles d'inventaire et s'engager dans des transactions d'affaires et de commerce électronique (entreprise à entreprise ou entreprise à consommateur). Bien que le commerce électronique dans les pays de l'OCDE requiert des PME une sensibilisation et une habileté à adapter ses opérations traditionnelles d'affaires, l'instantanéité du commerce électronique dans les pays en développement est surtout une affaire de connexion et d'accès. La qualité de la connexion se mesure par le nombre d'hôtes internet, d'ordinateurs personnels, de lignes directes et de téléphones mobiles. Seulement trois pays en Asie se placent parmi les 25 meilleurs dans l'Index de diffusion des TIC de la CNUCED : la Chine de Hong Kong (9), Singapour (14) et la République de Corée (23).

- **L'esprit entrepreneurial**

L'acquisition des aptitudes de gestion d'entreprise culturelle est vitale pour améliorer la compétitivité des PME qui opèrent dans le domaine des biens culturels et des services. Le Consortium du contrôle mondial de l'entrepreneurship a réalisé auprès de 37 pays un sondage sur les niveaux de l'esprit entrepreneurial dans les économies développées et en développement. Le sondage révèle une différence intéressante entre « entrepreneurs d'affaires » et « entrepreneurs par nécessité ». Le premier énoncé vise des entrepreneurs qui ont choisi de se lancer en affaires et sont, par conséquent, plus enclins à orienter leurs affaires vers la croissance et à contribuer plus sérieusement à la compétitivité économique. Le deuxième représente des gens qui sont devenus entrepreneurs parce qu'ils ne peuvent trouver un autre travail satisfaisant et ils contribuent quand même à réduire la pauvreté. Le sondage confirme également qu'il y a généralement plus d'entrepreneurs par nécessité dans les pays en développement que dans les pays développés. Ceci lance un défi sérieux pour le professionnalisme et les standards, puisque ces entrepreneurs peuvent ne pas avoir toute la compétence, le talent et la capacité de concurrencer à l'échelle mondiale.

- **Le réseautage**

Le réseautage peut être un outil très intéressant pour diffuser et maîtriser la technologie, développer des aptitudes, accéder au marché et obtenir de l'aide financière. Les liaisons horizontales peuvent s'établir par des coopérations formelles et informelles entre les PME locales. Dans d'autres cas, des relations verticales peuvent être encouragées auprès de grandes compagnies qui opèrent à l'échelle internationale et qui sont prêtes à offrir, de l'aide et des conseils, aux petites entreprises. À cet égard, il y a eu des cas où un maillage a été réalisé entre de grandes corporations transnationales (CTN) et des PME locales dans les pays en développement. Les CTN pourraient développer des chaînes de compétitivité afin de permettre aux PME d'avoir accès à des marchés nouveaux et diversifiés, à acquérir de l'information sur les tendances du marché, à acquérir et à maîtriser de nouvelles technologies et des habiletés, et enfin, à résoudre des problèmes de financement et de liquidités.

L'exemple de pays comme l'Irlande, la Malaisie, le Mexique, les Philippines, l'Afrique du Sud et Singapour montre que l'impact du développement de réseaux CTN-PME peut être utile dans la modernisation des industries locales et l'acquisition de plus de dynamisme. Selon ONUDI (2002), ces pays ont mis à jour leurs capacités de production locale et ont amélioré leur performance industrielle en intégrant cette chaîne CTN. L'expérience montre, cependant, que cela n'arrive pas automatiquement. Il faut qu'il y ait un partenariat entre tous les concernés : le gouvernement, les CTN, les PME et les agences de soutien.

- **Les droits de propriété intellectuelle**

La mondialisation et les récents développements technologiques offrent des chances sans précédent pour le développement des industries créatives. Mais, la mondialisation ne profite pas également à tout le monde comme le démontre la fracture numérique.

D'une part, on constate que les industries créatives contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable dans certains pays, d'autre part, certains développements comme la convergence technologique; le mouvement plus libre des biens, des services et du capital; les fusions et l'acquisition de marché; et la législation faible sur le droit d'auteur (copyright) et des régimes de mise en application peuvent mettre en péril le potentiel de croissance, particulièrement dans les pays en développement et en transition.

- **La concentration de la propriété des médias**

La propriété des industries créatives est de plus en plus concentrée dans les mains de quelques joueurs qui disposent des moyens techniques avancés pour produire et distribuer les produits de création. De plus, le développement de nouvelles technologies de piraterie ont rendu encore plus facile et plus rapide la contrefaçon, obligeant les industries créatives locales à lutter contre des produits piratés moins coûteux. Par conséquent, les intervenants du domaine culturel de tous les pays souffrent des pertes de profits, d'emplois, de revenus et d'investissements (UNESCO; 2002).

EXEMPLES DE MEILLEURES PRATIQUES ET D'EXPÉRIENCES INNOVATRICES DANS LES INDUSTRIES CRÉATIVES POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Compte tenu des défis et des problèmes énoncés dans le chapitre précédent, comment apprendre des meilleures pratiques et des expériences innovatrices utilisées dans les industries créatives qui ont contribué à la création d'emploi et de richesse, et à la réduction de la pauvreté ?

EXEMPLE I : Le Sénégal – La Banque mondiale – Le Projet musical Africa

Objectifs du Projet

Ce Projet musical Africa de la Banque mondiale a trois objectifs complémentaires :

- augmenter les revenus des musiciens;
- soutenir la culture africaine et démontrer qu'un tel soutien peut être un levier pour l'économie plutôt qu'un frein; et
- trouver un moyen pour que l'accord sur la propriété intellectuelle à l'OMC appuie plus fortement ce développement.

Vision du Projet

En juin 2000, le Centre de politiques scientifiques (CPS), Inc, une organisation non gouvernementale située à Washington, présentait un atelier à la Banque mondiale qui réunissait les musicologues africains et des gens ayant une expérience de l'industrie de la musique en Afrique.

La vision du Projet musical Africa est sortie de l'atelier d'un musicien africain qui a joué une chanson dans un studio africain. Un équipement informatique a enregistré la chanson, créé un droit d'auteur et monté la chanson sous la forme d'un «.com » rendant facilement accessible cette chanson à tous les auditeurs du monde. Lorsqu'un auditeur télécharge ou joue la chanson, il ou elle paie automatiquement un frais par virement bancaire ou carte de crédit, et le compte bancaire du musicien est automatiquement crédité.

Un autre aspect de la vision du projet émane de Nashville, Tennessee (É.-U.) qui était, il y a 60 ans, un des parties les plus pauvres et sans caractère, des États-Unis. Aujourd'hui, c'est le siège social de la musique « country » américaine, d'une valeur de 3 \$ US milliards par année pour les musiciens, les compositeurs, les arrangeurs, les studios d'enregistrement, les gérants, etc. Actuellement et virtuellement, presque toute la musique africaine qui est diffusée sur le marché international est produite à Paris ou à Londres, donc, c'est là que se trouvent les emplois qui sont générés par des musiciens africains mais qui ne bénéficient pas à l'Afrique. Pour réussir à améliorer l'industrie musicale africaine, il faut que les pays africains créent leur propre Nashville. Les « Nashvilles » de six ou sept pays africains pourraient être reliés à une centrale électronique, aussi en Afrique, et ils deviendraient le site du vendeur «.com ».

La question cruciale est qu'en Afrique, la musique est une partie intégrante de la vie, de la société et des communications, et l'objectif du développement d'un tel projet est d'enrichir la vie africaine.

Analyse de la problématique

Pour mieux comprendre les possibilités qui existent en Afrique, une équipe de la Banque mondiale et du PSC sont venus à Dakar en décembre 2000 pour échanger avec le gouvernement et les autres parties prenantes au sujet du développement d'une stratégie pour soutenir l'industrie de la musique sénégalaise et d'autres pays africains. La réaction du gouvernement a été généralement positive et l'Union des musiciens a été identifiée comme la représentante du Sénégal.

Pendant la visite, l'équipe de la Banque-PSC a rencontré pendant deux jours les musiciens locaux à l'Hôtel de Ville. Durant ces rencontres, on a demandé aux musiciens d'identifier leurs problèmes, des solutions possibles et d'expliquer comment des étrangers pourraient les aider. Au total, 80 musiciens et agents d'artistes ont participé à ces rencontres.

Ce qui suit donne un aperçu du genre de problèmes et des recommandations de solutions possibles :

Problèmes

- 80% des musiciens du Sénégal sont sans emploi ou sous-employés;
- la plupart des stations radiophoniques au Sénégal ne paient pas de redevances;
- les pirates ont plus de moyens que les responsables qui les pourchassent;
- même si le Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA) poursuit de façon rigoureuse les producteurs pirates, ces pirates sont souvent libérés grâce à des interventions de chefs puissants;
- parce que le BSDA ne peut obtenir des renseignements à jour sur les ventes musicales par les distributeurs, le BSDA ne peut pas collecter les revenus des musiciens et des compositeurs;
- les droits du BSDA sont trop élevés pour les services qu'il fournit;
- les institutions financières en Afrique ne veulent pas faire de prêt à l'industrie de la musique, donc le financement des projets ne provient que des revenus personnels des musiciens;
- la taxe du gouvernement sur les instruments de musique est un problème majeur;
- l'entretien des instruments et de l'équipement est un problème majeur;
- le besoin continu pour les musiciens d'avoir des revenus à court terme a pour effet qu'ils libèrent leurs droits plutôt que de négocier une licence ou tout autre sorte d'entente d'affaires/arrangement juridique qui leur procureraient des revenus à long terme;
- ils sont préoccupés par la rapacité des compagnies multinationales;
- il existe une infrastructure très limitée – peu de gérants ou d'administrateurs dans le domaine de la musique;
- les studios d'enregistrement sont trop dispendieux pour les musiciens sénégalais ordinaires;
- à cause de la piraterie, les musiciens sont dépendants des revenus de l'extérieur du pays; et
- les rappeurs n'ont pas d'argent pour la reproduction de cassettes.

Solutions possibles

- investir dans les bas revenus des musiciens;

- une sécurité de revenus pour les artistes du pays;
- informer les artistes sur leurs droits;
- les traditions pourraient et devraient servir dans les échanges culturels;
- former le personnel de soutien – producteurs, gérants, agents, distributeurs. L'importance de ces tâches ne sont pas très bien comprises en Afrique;
- faire un plan d'affaires devrait être une partie importante du programme;
- fournir des assurances maladie et mutuelle pour les musiciens et le modèle du SIAE en Italie pourrait servir d'exemple à suivre;
- l'environnement juridique ne devrait pas être imposé de l'extérieur;
- mettre l'accent sur le développement du marché ouest africain; et
- mettre à l'honneur les valeurs comme la justice, la démocratie, l'honnêteté, l'impartialité et l'équité. Elles sont essentielles au développement de l'industrie de la musique au Sénégal.

La situation de l'industrie musicale africaine

Sur la base de l'analyse ci-dessous et l'examen de la situation dans d'autres pays d'Afrique, l'Équipe a tiré des conclusions au sujet de l'industrie musicale en Afrique en général et au Sénégal, en particulier :

- Plusieurs musiciens africains ont connu un succès international, mais leurs enregistrements est presque tout le temps réalisé en dehors de l'Afrique;
- La piraterie, ou la copie et la vente non autorisées d'enregistrements, est un problème envahissant. Peu de pays a moins de 25% de piraterie, on l'évalue à 85% à 90% pour l'Afrique de l'Ouest. La situation au Sénégal est typique. La piraterie éloigne également des investisseurs potentiels;
- Les sociétés de perception ont la tâche d'évaluer ce qui se fait en musique et doivent s'assurer que les artistes reçoivent des redevances. Dans quelques pays occidentaux, ce sont des institutions clés mais en Afrique, elles sont inefficaces;
- La piraterie endémique combinée avec la faiblesse des sociétés de perception rend problématique de la perception des redevances, donc les artistes et compositeurs africains vendent souvent leur droit à un éditeur ou une compagnie de disques pour un montant forfaitaire unique;
- L'intérêt pour l'artiste de recevoir ce montant forfaitaire est de lui permettre de faire immédiatement un autre album. Le nouvel album coupe généralement les ventes du premier. Étant donné que les compagnies d'enregistrement savent que ces artistes compositeurs vont immédiatement faire un autre disque, elles incluent ces pertes dans ce qu'elles offrent aux artistes-compositeurs;
- L'environnement légal très faible mène les compagnies et les artistes à faire des copies. Les redevances promises sont rarement payées. Les artistes qui ont promis de limiter le nombre d'albums sautent souvent sur l'occasion pour enregistrer avec une autre compagnie. Cette situation persiste à créer un cycle dans lequel l'artiste-compositeur augmente son input au détriment des prix déclinants. La qualité de la musique et de la publicité payée par les compagnies d'enregistrement souffrent du même déclin;
- En plus de redevances sur les disques vendus, les musiciens peuvent aussi recevoir des droits sur les œuvres entendues sur les ondes, pour les droits de synchronisation à la télévision et les performances sur scène. Toutefois, au Sénégal et dans beaucoup

d'autres pays africains, les stations de radio ne donnent pas aux sociétés de perception la liste des œuvres diffusées. Ce qui signifie que même si les stations de radio sénégalaises paient la redevance obligatoire annuelle à la société de perception, la société n'a pas de point de repère pour déterminer la portion de redevances aux musiciens; et

- Les artistes gagnent très peu de la vente de disques ou des redevances de la radio. Ce n'est que lors de performances publiques en direct qu'ils peuvent gagner le gros de leur argent. Les musiciens ont également donné la liste des problèmes qu'ils encourent pour faire des spectacles ou des concerts en direct : plusieurs se plaignent des producteurs malhonnêtes et des gérants corrompus et incompetents, des tournées mal organisées, des restrictions sur l'importation des instruments de musique et sur les équipements de son qui limitent leur disponibilité et accordent à ceux qui possèdent ces équipements le droit de charger des prix très élevés.

Le Projet d'activités planifiées

Basées sur l'analyse de la situation de l'industrie de la musique au Sénégal, les activités suivantes sont planifiées :

- Propriété intellectuelle
 - éduquer les musiciens pour mieux comprendre leurs droits et les méthodes pour les obtenir
 - • Assurance sociale pour les musiciens
 - communiquer avec les associations de musiciens des autres pays pour examiner comment elles traitent les questions de sécurité sociale pour établir un modèle adéquat pour le Sénégal
 - • Formation
 - former les musiciens dans les différentes spécialisations du domaine musical
 - réhabiliter et restaurer l'existence du conservatoire de musique
 - établir une école de jazz
 - établir un centre de formation pour les agents, les gestionnaires et les techniciens
 - soutenir l'éducation musicale dans les écoles publiques, y compris les instruments et la formation pour les enseignants
 - • Réforme des taxes
 - libéraliser les restrictions sur l'importation des instruments et équipements de musique
- rendre les taxes locales plus équitables, moins arbitraires et orientées vers la promotion du développement
 - • Conservation du patrimoine musical du Sénégal
 - archiver pour à la fois conserver la musique de génération en génération et pour renforcer le système de PI
- Décentralisation
 - rendre plus intéressant des lieux en dehors de Dakar pour la production et la performance musicales
 - promouvoir le rôle des musiciens et des communautés dans les régions et dans toutes les activités inscrites dans ce programme

- Investissement dans les lieux d'enregistrement et de performance
- créer des studios d'enregistrement sur un plus large territoire, à Dakar aussi bien que dans d'autres régions
- investir dans des services en location comme un système d'adresses publiques
- Développement du commerce électronique (e-commerce)
- le e-commerce est censé contribuer à régler plusieurs problèmes comme le contrôle de la piraterie
- étendre les connexions internet et donner accès étant donné que c'est la clé du succès pour attirer l'attention des jeunes, la génération suivante de musiciens et du public.

Impact du projet au Sénégal

En 2003, La Banque mondiale a approuvé un crédit de 46 \$ US millions à titre d'investissement privé pour la promotion. Une des composantes va financer des entreprises de l'industrie de la musique et d'autre, le financement d'une nouvelle rédaction de la loi du droit d'auteur et la formation des musiciens, particulièrement dans le cadre de micro-entreprises techniques. La Banque est en train d'étudier la possibilité de donner accès à l'Association des musiciens à son programme d'appariement pour le système de gestion, ce qui signifierait que la Banque fournirait 50% des fonds pour des projets de micro-entreprises si l'Association contribuait pour l'autre 50%.

Un expert de l'Institut Max Planck d'Allemagne a été soutenu financièrement par le Programme de Partenariat de la Banque des Pays-Bas pour agir à titre de conseiller juridique auprès des musiciens dans la préparation de leurs recommandations pour la réforme du BSDA.

En décembre 2001, le BSDA a mis en place un système de repérage des droits pour aider à combattre la piraterie. Le BSDA a commencé à fournir des collants hologrammes « difficiles à reproduire » afin de protéger le copyright des œuvres. Ce collant sur une cassette ou un disque compact confirme que le distributeur a payé les redevances. On retrouve maintenant l'hologramme sur plusieurs cassettes de musique et les CD à Dakar, Le BSDA a organisé une campagne de relations publiques à la TV, la radio et par des dépliants qui informaient le public sur l'importance et l'obligation légale d'acheter des musiques « hologrammées ». Le système a eu certains effets positifs même si les produits piratés inondent encore le marché. Enfin, avec l'aide des agents de renforcement de la loi, le BSDA a fait une descente au marché contre les vendeurs de musique sans hologramme.

Par la suite, une lettre d'avertissement du BSDA a été envoyée à ceux qui ne payaient pas les redevances les menaçant d'une fermeture. Les stations de radio ont donc commencé à payer les droits d'auteur au BSDA. On raconte qu'en dedans de deux semaines suivant la remise de cet avis, le BSDA a réussi à obtenir un ordre juridique d'un magistrat l'autorisant à fermer une station. Après cette « aventure », les autres ont commencé à payer.

Le BSDA a été critiqué par les musiciens locaux pour son manque de transparence, entraînant des soupçons au sujet de l'allocation de revenus perçus par le Bureau. En 2000, le Président du

Sénégal a nommé le Président de l'Association des musiciens pour devenir le Président du BSDA. Cette nomination a entraîné des réformes internes au BSDA conduisant le tout vers une distribution plus efficace des redevances aux musiciens.

L'expert légal a aussi fourni des conseils techniques tout au long de ses nombreuses visites au Sénégal entre 2000 et 2002. Cela comprend une analyse de la législation sur le droit d'auteur et une discussion sur les questions de PI avec les juges, les conseillers spéciaux du gouvernement, le comité exécutif de l'Association des musiciens, le BSDA et l'Union des écrivains. Une des conséquences de ces missions est la révision de la législation par le gouvernement pour définir clairement les droits des compositeurs, des auteurs des textes et des interprètes; pour assurer l'harmonisation avec les lois internationales pertinentes; et améliorer la structure de la Société du droit d'auteur.

Entre 2000 et 2002, les adhésions à l'Association des musiciens ont plus que doublé passant de 1 055 à 3 000. L'accroissement du nombre de musiciens prêts à rejoindre l'association démontre l'unité croissante du milieu de l'industrie. Durant cette période, le Président de l'Association a visité la plupart des régions du pays pour sensibiliser les artistes au sujet de la PI, l'importance de former des associations pour et par les musiciens et parler des possibilités du développement d'une industrie de la musique.

L'association a aussi démontré son engagement social envers la société en général. Un membre exécutif représente l'association au Comité national contre le SIDA. De plus, en 2002, l'association a récolté 35 000 000 CFA lors d'une campagne de levée de fonds pour les victimes d'une inondation qui était arrivée dans le nord du pays. Elle a détruit le bétail et les récoltes. Les efforts des musiciens ont capté l'intérêt des autres groupes. En septembre 2002, l'Union des écrivains a exprimé son intérêt au gouvernement de recevoir des redevances, pour la réforme de la législation du droit d'auteur et pour se joindre aux efforts de l'Association des musiciens.

Impact du Projet à la Banque

Des officiels du projet clament qu'un des résultats est d'avoir enchâssé la « culture » dans le secteur privé du développement de la Banque (SPD). Durant sa mission au Mali en juin 2002, un des responsables du projet de la Banque a insisté pour insérer « l'industrie culturelle » dans la Stratégie d'aide au pays, un plan de cinq ans du Mali (SAP). Il exigeait pour la première fois que la culture soit enregistrée dans le SAP. Par après, le Sénégal et ensuite, le Ghana, ont aussi incorporé les industries culturelles dans leurs ententes stratégiques avec la Banque.

Source : http://www.worldbank.org/research/trade/africa_music2.htm

EXEMPLE II : L'Afrique du Sud – « Les perles parlantes » (Talkikng Beads) de l'Académie d'Afrique du Sud : l'artisanat local ravive les exportations

Une femme d'affaires d'Afrique du Sud, madame Tembeka Nkamba-Van Wyk a repéré une belle occasion, lorsqu'elle a constaté que les traditions de l'artisanat local disparaissaient, au même moment où les touristes cherchaient à acheter des produits faits localement. Faisant feu

de tout bois, elle crée une entreprise d'exportations avec des milliers de femmes des régions rurales, et elle investit dans leurs communautés en fournissant de la formation et des soins médicaux.

Madame Nkamba-Van Wyk a mis sur pied « l'Académie des perles parlantes » en 1997, en ayant pour but de garder les traditions vivantes et de fournir de l'emploi aux femmes d'Afrique du Sud. Les femmes des régions rurales, travaillant en coopératives, formaient la majorité des adhérentes de l'organisation. « Les perles parlantes » permettent aux femmes de travailler et de rester avec leurs familles au lieu de se déplacer vers les régions urbaines.

À partir de 1999, « Les perles parlantes » ont formé tellement de femmes que le marché local a été saturé de leurs produits, et la compagnie a décidé de commencer à les exporter. Initialement, elles ont décidé de se concentrer sur la France et les États-Unis. Leurs tentatives de pénétration aux É.-U. se sont avérées fructueuses car il existait déjà une demande pour ce type de produits fabriqués par « Les perles parlantes ».

Au début, elles ont fait face à des problèmes parce que la communauté d'affaires en place a assumé que, comme femmes, elles ne possédaient pas les qualités nécessaires pour réussir et par conséquent, elle n'a pas osé investir dans leurs affaires.

Les principaux défis identifiés par la compagnie :

- connaissance inadéquate des marchés d'exportation;
- un manque d'expertise dans les négociations d'affaires commerciales;
- le besoin d'éviter l'exploitation par des agents; et
- un manque de fonds pour la publicité et la promotion.

Elles ont résolu ces défis en lisant des livres sur les tendances et la dynamique des affaires; elles ont levé des fonds à partir des ventes locales et ont réinvesti leurs profits dans la formation; formation de partenariat local; et ont joint des réseaux internationaux. Le plus important, selon madame Nkamba-Van Wyk, « nous n'avons jamais accepté l'échec comme une alternative ».

« Les perles parlantes » a utilisé les technologies de l'information et de la communication pour augmenter leurs profits en répondant rapidement aux commandes des clients prospectifs, étant donné qu'un simple délai de quelques heures peut entraîner la perte de commandes. L'organisation a investi dans l'acquisition d'un télécopieur, d'une connexion internet et de téléphones cellulaires pour se rendre accessibles 24 heures sur 24, sept jours par semaine.

Éventuellement, l'organisation espère avoir suffisamment de ressources pour avoir une unité mobile, pour donner aux femmes, des lieux éloignés, une formation et des fournitures de perles et des dessins. Elle a aussi besoin de cette unité pour donner des soins de santé de base et dépister le SIDA. « Si vous travaillez avec des gens totalement dépourvus, vous avez besoin de vous percevoir non seulement comme une femme d'affaires mais aussi comme un entrepreneur social » raconte madame Nkamba-Van Wyk.

Compagnie : Les perles parlantes

Domaine : artisanat
Lieu : Pretoria, Afrique du Sud
Employé(e)s : 30 à plein temps, 4 500 à commission
Revenus annuel : environ 145 000\$ US
Marchés d'exportation : Autriche, Brésil, Chili, Allemagne, États-Unis
Informations : talkingbeads@ananzi.co.za

Source : Forum international de commerce (La revue trimestrielle du Centre international du commerce); Numéro 4/2003

EXEMPLE III : Inde – L'Association des travailleuses autonomes (ATA) de l'Inde : Intégration de ce secteur informel dans l'économie globale

L'ATA est une association de coopératives, regroupant des femmes qui sont des travailleuses autonomes et qui travaillent comme artisans dans le domaine informel. C'est un mouvement démocratique, chaque coopérative élit son propre organe de gouvernance à partir des travailleuses et 500 représentantes élues ou « pratinidhis » se rencontrent chaque mois en petits groupes pour partager leurs idées et leurs expériences.

L'ATA a effectué une analyse en profondeur de tous les défis et toutes les barrières qui se dressent dans les secteurs dans lesquels elles veulent opérer et elles ont alors identifié les points suivants :

- les lois et les coutumes qui exercent une discrimination envers les femmes;
- l'accès insuffisant au crédit;
- l'absence de bénéfices sociaux comme l'assurance santé et les pensions;
- l'absence d'un système de garde d'enfants peu coûteux;
- l'inefficacité des soins de santé;
- l'absence d'éducation et de formation;
- l'insuffisance de connaissance au sujet des méthodes de marketing pour l'exportation;
- le manque d'expérience dans la production et le marketing;
- une production éparpillée avec un contrôle de la qualité inefficace;
- un manque d'habileté interne en dessin; et
- des réseaux de ventes au détail insuffisants.

Afin de pouvoir relever de façon continue les défis de base, l'ATA a développé un programme structuré pour la Recherche et le Développement. Les résultats des recherches se retrouvent dans les programmes de développement des capacités et des produits. La recherche a permis de rationaliser le système de production en introduisant des centres communs de production, le contrôle de la qualité, la centralisation de la création, la rationalisation des coûts et le développement des points de vente. Elles se concentrent également sur le développement d'une marque, en intégrant à la fois les aspects sociaux et commerciaux de sa planification.

L'ATA met l'accent sur le développement des capacités et l'éducation de ses membres. Elle a fondé l'Académie ATA, dans laquelle 20 000 femmes participent annuellement aux programmes d'éducation, pour acquérir l'alphabétisation, la formation, la recherche et les

communications. L'association a développé des logiciels d'information et de formation dans les langues locales à la fois pour le développement des aptitudes et pour augmenter l'alphabétisation. Elle a conçu des logiciels sur mesure pour les micro-entreprises de femmes pauvres et illettrées comme pour des activités de broderie dans les villages. L'ATA utilise aussi des médias audiovisuels pour communiquer avec les membres des régions rurales pour leur donner une formation et développer leurs capacités, les conseiller et les guider dans le domaine des exportations. Elle utilise le processus de conférence électronique (e-conférence) via satellite pour les rencontres et les remue-méninges.

Pour donner accès à ses membres aux marchés nationaux et mondiaux, et donc assurer leur stabilité à long terme, le Centre d'aide au commerce (CAC) de l'ATA a été établi en mars 2000. Dans ce modèle unique d'affaires, la majorité des actionnaires sont elles-mêmes des artisans. Ce projet obtient un succès retentissant. Dans ses premiers 18 mois, les ventes annuelles ont augmenté de 62% et les exportations de 311%. En mai 2003, l'ATA a enregistré le Centre comme une compagnie indépendante pour lui permettre de se développer plus rapidement encore. Le Centre a fait des efforts rigoureux pour explorer les marchés nationaux avant de s'étendre à l'étranger. En cela, les artisans de Banaskantha et de Kutch ont exposé et vendu leurs produits textiles à Paris et dans trois autres villes françaises durant la première exposition internationale de l'ATA et le commerce international a également augmenté. En ce moment, les ventes d'entreprises à consommateurs comptent pour 71% des ventes totales et celles d'entreprise à entreprise pour le pourcentage restant.

La maîtrise de la technologie a constitué une partie importante de l'habileté du CAC pour gérer efficacement toutes ses activités de micro-entreprises. Il a utilisé le TIC pour pénétrer dans les marchés virtuels et pour montrer ses produits sur les sites web. La technologie moderne permet à l'organisation de s'adapter rapidement aux changements de la mode et de gérer ses inventaires plus efficacement. L'ATA utilise la technologie pour aider à stabiliser le processus d'intégration : elle se sert d'elle pour donner une formation en affaires et de l'instruction; pour faciliter le réseautage; et améliorer la qualité de la gestion et l'efficacité de la production.

Le réseautage joue également un rôle important pour le développement de l'ATA. On constate cela dans différents États de l'Inde. Dans la région de l'Asie du Sud, grâce à l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale, l'ATA a pu développer des alliances avec d'autres organisations régionales et établir un Centre d'aide pour le commerce pour l'Asie du Sud. Enfin, à l'échelle mondiale, elle a créé des liens avec le mouvement de l'ATA en Turquie et au Yémen. Avec les ateliers de « Les voix des pauvres » de la Banque mondiale, elle a fondé un Centre pour l'aide au commerce mondial conçu pour renforcer, soutenir et augmenter les occasions commerciales pour les organisations de producteurs du terroir, dans le secteur informel avec une attention particulière aux femmes. Le Centre a été créé avec la prémisse que le secteur informel n'avait pas une voix auprès des décideurs pour le développement commercial et les organisations de développement commerciales. Alors, seul un réseau mondial de commerce de souche pouvait aider à régler cette question.

L'organisation a mis sur pied la Banque de l'ATA, une des plus grandes coopératives, avec plus de 125 000 membres, et qui répond plus efficacement aux besoins financiers de ses membres.

Une façon de remplir ses responsabilités sociales, six organisations auto-financées fournissent l'assurance, les pensions, les soins médicaux et les soins pour les enfants pour les membres de l'ATA. La plus grande coopérative de santé est la Lok Swasthya avec 155 travailleurs qui donnent des services à 74 695 travailleurs autonomes et leurs familles.

Compagnie : Association des travailleurs autonomes
Secteur : produits manufacturés, l'artisanat et les services
Lieu : Inde
Membres : plus de 420 300 membres
(Gujarat 284 317; Madhya Pradesh 107 620; Uttar Pradesh 25 800; Bihar 1 600; Kerala 719 et Delhi 252)
Marchés d'exportation : Australie, Belgique, France, Allemagne, Italie, Japon, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis
Information : <http://www.sewa.org/>

Source : Forum international de commerce (The Quaterly Magazine du Centre de commerce international); Numéro 4/2003

EXEMPLE IV : Brésil – Le projet Berimbau du Brésil : Une approche communautaire de réduction de la pauvreté et de la promotion de la cohésion sociale

Le Berimbau est un instrument local de musique fait d'une corde d'acier et d'une pièce de bois. C'est un élément clé de la culture et un symbole d'espoir pour les pauvres communautés autour du complexe touristique de Costa do Sauipe situé dans un environnement protégé du Brésil à 70km de Bahia, la capitale du Salvador.

Le développement de ce complexe touristique a abandonné 54% de la communauté locale sans source de revenu. Près de 45% des adultes sont illettrés et parmi la population travailleuse, 23 % gagne moins que le salaire national minimum par mois. Par conséquent, le développement n'a pas eu le soutien de la communauté.

Le Berimbau fait partie de la Campagne *Fome Zero* (faim niveau zéro) qui a été lancée par le Président du Brésil, Luiz Inácio « Lula » da Silva. Ce projet fait la promotion de l'inclusion sociale en intégrant les communautés autour du complexe dans des activités de tourisme, dans l'agriculture, la pêche et des travaux d'artisanat; il donne également les bases d'une éducation et de la formation professionnelle; et il renforce la culture locale.

Le projet met en évidence le « triangle durable » soit entre la communauté, le marché et le soutien institutionnel. Huit communautés démunies, comprenant 10 000 personnes, sont les bénéficiaires du projet, et sont reliées à quatre chaînes internationales d'hôtel socialement

responsables et par un engagement de « soutien institutionnel commercial » (La Banque du Brésil).

La Banque du Brésil, le principal commanditaire de ce projet, a signé un mémorandum d'entente avec le Centre de commerce international de Genève (CCI) en juin 2003, et qui permet au CCI de transférer à la Banque du Brésil sa méthodologie, ses meilleures pratiques et ses outils pour implanter un projet orienté vers l'exportation, pour réduire la pauvreté.

Pour développer les capacités des bénéficiaires identifiés, des activités culturelles et d'éducation sont intégrées dans le projet y inclus le *Capoeira* (genre de Danse de rue et d'arts martiaux) et la *Samba da roda* (Danse circulaire).

Un des résultats de ce projet a donné à la région de Sauipe un centre communautaire pour des rencontres et une école de formation. L'école offre différents cours professionnels, dont sur l'alphabétisation pour 252 adultes, donnant le minimum nécessaire aux gens pour pouvoir entrer sur le marché du travail ou créer leur propre entreprise. Les gens de cette région peuvent maintenant produire du savon, du shampoing et de l'artisanat, en vente dans les hôtels, pour les touristes. Ces gens vendent aussi des ornements pour les uniformes dans les hôtels et ils organisent des activités culturelles, dans ces mêmes hôtels et dans les villages voisins.

Le CCI a présenté un séminaire de six jours au début du projet pour former 30 tuteurs nationaux qui ont aidé les communautés à s'organiser et à développer leurs capacités à produire et fournir des produits et des services de qualité.

Le Projet Berimbau a ouvert un entrepôt pour y remiser les fruits et les légumes provenant des communautés pour en surveiller la qualité et les ventes directes aux hôtels. Cela est devenu comme un hall d'exposition pour les artisans en même temps qu'un atelier dans lequel les artisans pouvaient travailler ensemble.

À la fin de ce programme de deux ans (2003-2005), l'emploi local dans les hôtels est censé augmenté de 100%.

Source : Le Forum international de commerce (The Quaterly Magazine du Centre de commerce international); Numéro 4/2004

SECTION II.3 - Développer les capacités culturelles et renforcer les institutions locales

La créativité est intrinsèquement tissée dans le contexte culturel de chaque pays, c'est une affirmation indéniable. Si l'on prend soin de bien soutenir et d'exploiter intelligemment cette créativité, elle pourra fournir de nouvelles possibilités d'emploi, générer des revenus et aider à réduire la pauvreté dans les pays en développement.

Cependant, pour développer une compétitivité dynamique dans les industries créatives des pays en développement, il faut renforcer les producteurs locaux et leurs capacités de répondre

aux demandes. Cela aura, en retour, un effet économique positif si le tout est intégré dans les marchés mondiaux. Tout cela requiert le développement de capacités locales et de compétences chez les artistes et les entrepreneurs culturels, le renforcement des institutions et des infrastructures locales, le développement de réseaux, de nouveaux partenariats créatifs, la mise en valeur des structures de politiques et le développement de structures incitatives favorables.

Les expériences tentées dans les pays aussi divers que le Royaume-Uni, le Brésil, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et l'Inde ont permis le développement de leurs industries créatives locales et ont prouvé que ces secteurs pouvaient contribuer au développement d'activités de hautes compétences et de grandes valeurs qui ont engendré des liens avec des secteurs auxiliaires de l'économie, y compris les technologies de l'information et des communications et des capacités en design.

Étant donné la vaste compréhension qu'on attache généralement au terme « des capacités pour construire » (ou « développement de capacités »), dans plusieurs documents d'agences de développement, on peut y trouver une série de définitions qui s'opposent les unes les autres. Le lecteur peut examiner et choisir celle qu'il veut ou même en faire une autre en assemblant des éléments de chacune. En fait, cela devient tellement compliqué, qu'il laisse l'autre en décider.

Mais dans ce document, nous prenons une autre approche. Nous ne donnerons pas une définition rigide du développement des capacités, mais nous mettrons plutôt en évidence certains principes et caractéristiques clés de cette approche. Il n'y a pas de contexte recette pour le développement de capacités, mais un cadre logique où l'intervention peut aider à comprendre les divers besoins et possibilités, et à informer sur des stratégies à long terme. De ce point de vue, le développement de capacités est une approche au développement et non quelque chose d'indépendant.

Pour débiter, il est utile d'illustrer la nature du développement de capacités au moyen de quatre exemples qui démontreront ce que n'est pas le développement de capacités (D. Eade, 1997).

Le développement de capacités ne devrait pas créer de dépendance

Accroître la dépendance et la vulnérabilité est à l'opposé du développement de capacités bien que l'aide au développement a souvent maintenu les institutions et les activités qui en bénéficiaient dans un état de dépendance, peut-être à cause du fait que la coopération au développement est souvent considérée comme un transfert à sens unique de ressources plutôt qu'un processus « d'accompagnement critique ». Le développement de capacités ne doit pas signifier aussi qu'il y a la création de structures institutionnelles greffées sur le contexte local sans partage de l'engagement envers la survie et sans pertinence pour l'environnement socio-culturel.

Le développement de capacités ne devrait pas affaiblir l'état

Le développement de capacités d'organisations communautaires ou d'organisations non gouvernementales ne devrait pas être fait en vue d'affaiblir les capacités de l'état, de l'amener à renoncer à ses responsabilités envers ses citoyens ni à transférer ses fonctions à des institutions qui ne sont pas redevables envers ceux qui utilisent ses services.

Le développement de capacités n'est pas une activité séparée

Il n'est pas bien de considérer le développement de capacités comme une activité indépendante ou penser qu'il doit toujours se faire selon certaines normes.

Le développement de capacités ne vise pas exclusivement le financement durable

Bien que le développement de capacités soit là pour accroître le soutien durable, ce n'est pas synonyme de l'autofinancement. La réduction de la dépendance aux subventions est critique pour toute organisation qui vise à une indépendance dans le futur, mais ce ne sont pas toutes les activités qui peuvent s'autofinancer – les arts et la culture en sont les exemples les plus probants. Les investissements dans ce secteur ne devraient pas se limiter à de l'argent : « l'expérience démontre qu'il est plus facile de développer les capacités que de les maintenir et de les utiliser. » (Maselli et Sottas, 1996)

Le développement de capacités peut être considéré comme une approche qui reflète la philosophie d'une agence de développement, aussi bien que comment elle interprète son rôle. Il faut que cette agence travaille avec ses contreparties actuelles et potentielles d'une manière à pouvoir répondre avec cohérence à une vision partagée du contexte, à des critères compatibles pour évaluer les résultats et une compréhension mutuelle de leur mission et de leurs buts respectifs. On peut y arriver de différentes façons, cependant, une relation de confiance ou un accompagnement critique constitue seulement une base sur laquelle on développe des relations et des stratégies qui peuvent à la fois répondre aux besoins et gérer les changements. Malheureusement, les agences passent souvent à côté de ces étapes critiques et vont directement aux activités oubliant leur propre rubrique générale du développement de capacités.

Il y a plusieurs cas de développement de capacités et nous allons en examiner quelques-uns (C. Roche, 1995).

Modèle 1 : Travail avec des intermédiaires

Ce modèle fait appel au travail avec des organisations intermédiaires, souvent des ONGs locales ou des organisations communautaires. La relation, dans ce cas-ci, entre l'agence externe et la contrepartie locale passe par le biais de dispositions spéciales de subventions pour des buts spécifiques. Cela peut aussi impliquer d'autres formes de soutien (comme des conseils, de l'information ou des contacts). Si l'agence externe travaille avec plusieurs contreparties locales, elle devrait encourager le réseautage et la collaboration entre elles pour partager et échanger les idées, les expériences et les réussites.

Modèle 2 : Création de synergie

Le modèle synergétique procède d'un point de vue plus précis dans lequel l'agence externe travaille avec un ensemble de contreparties sur le développement de capacités spécifiques. Par ailleurs, la stratégie relationnelle entre le groupe choisi de partenaires doit avoir établi un cadre opérationnel clair pour pouvoir déterminer aisément quand un partenariat est terminé ou sera soutenu par d'autres moyens. Un tel cadre d'opération aide à l'intégration de domaines d'application et de projets spécifiques au sein même du cadre de coopération.

Modèle 3 : Promotion d'organisations associatives

Un autre modèle adapté à la fois aux programmes opérationnel et non opérationnel est celui qui facilite l'émergence d'associations nationales, de syndicats, de fédérations ou d'alliances. Dans le domaine des arts et de la culture, cela signifie la création de fédérations ou de syndicats d'artistes interprètes (musiciens, acteurs, chanteurs) ou des artistes créateurs (artisans, artistes visuels, écrivains, compositeurs, etc.). Pour la mise en place de telles structures, il est très important de soutenir le développement des capacités et le renforcement organisationnel. Cela renforce, ensuite, le travail et la mission de l'agence externe et la réalisation d'une politique culturelle nationale.

Modèle 4 : Création d'organisations indépendantes

Il arrive parfois que des projets d'abord soutenus par une agence externe se transforment en organisations indépendantes. Cela se passe généralement au niveau local et dans ce cas, ces projets sont poursuivis et évoluent en fonction des responsabilités antérieures du projet.

Modèle 5 : Structures gouvernementales et non gouvernementales en parallèle

Parfois aussi, il est préférable que le travail soit réalisé d'abord et avant tout par l'état, généralement par le ministère de la Culture ou des agences nationales pertinentes dans le domaine de la culture comme le Musée national, le Théâtre national, etc. De plus, d'autres organismes culturels tel les CBO et les ONG locales peuvent être requises pour soutenir des activités de développement de capacités dans les secteurs à la fois publics et non gouvernementaux. Le financement des programmes publics peut également influencer la politique gouvernementale par des dispositions pour la formation et des échanges de tournées.

Ayant examiné ce que n'est pas le développement de capacités et les différents modèles et formes de relations qui servent à réaliser des activités de développement de capacités, nous allons maintenant voir les domaines spécifiques d'interventions que les programmes de développement doivent viser pour obtenir une efficacité maximale.

La formation : investir dans les personnes

L'éducation et la formation sont des exemples clairs d'investissement dans les personnes et il existe des moyens importants de mettre en pratique cette approche de développement de capacités. À cet égard, les programmes de formation devraient être conçus à partir d'une analyse claire des questions auxquelles on doit répondre soit une évaluation pertinente des besoins de formation.

Que l'on parle d'un point de vue interne à une organisation ou extérieure sur les besoins des autres, une formation efficace doit être intégrée dans une stratégie globale qui permet aux

participants de mettre en pratique ce qu'ils ont appris. Les gens apprennent de différentes manières – en regardant et en faisant, par des ateliers, des échanges, etc. La formation n'est qu'une des façons d'apprendre et une combinaison de formation et d'autres formes d'apprentissage est souvent nécessaire. La formation peut aborder plusieurs questions :

- **Apprentissage des droits** : Au-delà des aptitudes pratiques, l'apprentissage des droits moraux et légaux (« droits culturels ») est souvent lié aux luttes de groupes particuliers, comme les peuples indigènes qui font face aux défis des droits humains et ont besoin de connaître les organismes des droits de l'homme, les instruments et les possibles solutions légales qui amélioreront leur situation. Cela peut impliquer aussi des programmes de formation pour les artistes et les créateurs contre la piraterie afin qu'ils puissent protéger leurs œuvres. Malgré les aspects techniques de cet apprentissage, la formation dans ce domaine doit également donner aux gens non seulement le sentiment qu'ils ont des droits mais aussi leur donner la confiance de se battre pour les avoir.
- **Éveil de la conscience** : Dans certaines organisations, des règles et des procédures tendent à valider certaines façons de faire ou, à ignorer ou en exclure d'autres. Cela peut ne pas correspondre avec ce que l'organisation dit ou pense d'elle-même. Cela peut ne pas être logique ou défendable sur une base éthique. Par contre, là où les intérêts sont profondément ancrés, leur existence peut être invisible ou même déniée par plusieurs personnes. Par ailleurs, ils peuvent résister différemment aux défis qui leur sont lancés. La conscientisation doit toucher aux attitudes, aux perceptions et aux croyances telles l'inégalité des genres, la mauvaise gestion des deniers publics, la conscience sociale contre la discrimination les uns envers les autres au travail, « le système des castes », etc.
- **Formation en développement de carrière et d'aptitudes** : Les petites compagnies et micro-entreprises sont généralement une source majeure d'emploi pour les pauvres du monde entier parce qu'elles produisent des biens et des services pour la consommation locale et pour l'exportation. Avec un capital limité et peu de technologie, ces entreprises doivent survivre dans un contexte économique de plus en plus difficile. Ces entreprises sont vulnérables face aux flots d'importations à bas prix et à la compétition de la production massive de biens. De plus, elles n'ont pas un accès facile au crédit, aux possibilités de formation, aux technologies, à la protection juridique et aux réglementations, et aux débouchés en marketing.

Pour répondre à ces questions, il faut leur donner accès à la formation en développement de carrière et à d'autres formes d'apprentissage conçues pour augmenter les sources de revenus des pauvres tout en présumant qu'avec une formation adéquate, ils pourront trouver du travail ou monter leur propre entreprise. Cette formation en développement de carrière et en aptitudes techniques doit viser le potentiel réel d'emploi des participants et voir également à la mise à jour des connaissances. Différents apprentissages sont tout aussi importants : les aptitudes organisationnelles et de gestion, l'apprentissage du leadership, de la gestion des réunions et de la rédaction des

procès-verbaux, de la comptabilité, de la gestion du personnel, des finances et de l'administration, des systèmes de contrôle des inventaires, de l'information et de l'expertise en marketing.

Les technologies utilisées dans une entreprise peuvent faciliter l'accès aux programmes gouvernementaux pour le crédit, la formation et le marketing. Les nouvelles technologies peuvent également modifier les méthodes de production. La formation sur les nouvelles technologies, l'entretien des nouvelles machines et les habiletés propres aux affaires, devient alors indispensable.

Renforcement institutionnel : investir dans les organisations

Le renforcement des habiletés des organisations à représenter des individus devient l'essence même du développement des capacités. Il y a toute une panoplie d'organisations : certaines sont plus informelles et fonctionnent à un niveau micro, d'autres sont préoccupées par le développement de politiques publiques ou l'obtention d'une envergure internationale. Les gens ont besoin d'aide pour développer leurs capacités à communiquer les uns avec les autres de telle manière à ce qu'ils puissent pallier à leur vulnérabilité et pour améliorer la qualité de leur participation dans les processus de changements sociaux et culturels.

Étant donné que les gens se regroupent pour différentes raisons et de différentes manières, il n'est peut-être pas possible de transférer un modèle à un autre. Il est essentiel que l'agence externe comprenne le rôle et les objectifs de l'organisation locale avant de décider si, comment et pourquoi, elle va la soutenir. L'approche du développement de capacités doit répondre aux besoins de l'organisation et sa constitution, car trop souvent, les méthodes et les approches préférées par les donateurs ne favorisent pas toujours l'organisation à devenir autonome.

Nous allons examiner maintenant différentes formes d'organisations qui sont soutenues par des donateurs. Nous n'impliquons pas que toutes les caractéristiques qui sont décrites s'appliquent systématiquement à toutes les organisations. Ce qu'il est important de reconnaître c'est la nature de l'organisation avant qu'elle ne soit renforcée et d'analyser comment cela affectera ses membres et ses commettants avant d'accepter que l'organisation revendique le droit de dire qu'elle les « représente ».

- **Les organisations traditionnelles** : Ces organisations sont généralement engagées dans la mobilisation sur des questions souvent d'ordre culturel comme la religion, l'ethnicité, les genres, les classes sociales, l'âge, le village, le clan ou la parenté. Elles encouragent la préservation, la protection et la promotion de la culture locale. Comme tout autre structure sociale, elles évoluent en fonction des changements extérieurs et des défis qui leur sont posés. Le fait de soutenir leurs cérémonies, leurs programmes et de leur fournir les matériaux et équipements de base met en valeur leur contribution à la promotion de la culture. À titre de meneurs de l'opinion publique locale et comme agents du changement, elles peuvent aussi être utiles à l'établissement de campagne de sensibilisation. À titre d'exemples, les associations de guérisseurs traditionnels et la maison des chefs ou les dirigeants traditionnels.

- **Les organisations avec des adhérents** : Généralement, ces organisations représentent soit des fonctions ou des identités soit des problématiques et des intérêts. On peut y trouver des réseaux de chercheurs, des associations professionnelles comme des associations de musiciens, d'éditeurs, de cinéastes, d'auteurs et d'artisans. La caractéristique principale est l'adhésion volontaire. Ces organisations peuvent avoir formellement ou *de facto* une fonction de représentation. Par exemple, l'union des acteurs peut représenter des membres qui ont des griefs tout en agissant comme négociateur pour les droits collectifs de ses membres. Les revenus proviennent des cotisations, d'activités de levées de fonds, de dons et de subventions. La plupart de ces organisations cherchent également à obtenir des fonds externes pour certaines de leurs activités comme la formation, les avis juridiques, les infrastructures culturelles et les publications.

Les programmes de formation peuvent aider à développer des capacités et la confiance de représentants et ils peuvent renforcer l'expression démocratique vitale pour la santé de ces organisations. Il est tout aussi essentiel que les membres acquièrent des aptitudes de gestion financière, en direction et en organisation comme savoir diriger une réunion ou des ateliers ou comment communiquer et négocier efficacement.

- **Des organisations commanditées par des agences externes** : Ces organisations sont mises sur pied par une agence externe, souvent l'état ou un organisme religieux. Au début, ces structures sont sous la ferme autorité de l'organisme commanditaire ce qui a pour conséquence de mettre en place des façons de faire et des structures qui sont totalement étrangères, complexes et inadéquates aux pratiques locales. Cependant, avec l'aide d'organisations solides et indépendantes qui peuvent forcer le changement, elles peuvent devenir un véhicule signifiant pour l'avancement de groupes désavantagés. Quelquefois, par contre, ces organisations peuvent se concentrer sur le développement de leur propre avenir.
- **Le développement d'organisations non gouvernementales** : Ces dernières peuvent être des agences de services, des groupes d'assistance technique ou des organisations de défense.

Partenariat et Coopération : investir dans les réseaux

Le terme « réseau » correspond à des formes de communications informelles entre les gens et les organisations, à l'échelle locale, nationale ou internationale. Les réseaux sont des regroupements mi-formels dans lesquels chaque participant demeure autonome, mais où il existe tout de même assez d'intérêts similaires pour partager des préoccupations communes. Les réseaux communiquent avec leurs membres principalement par des bulletins d'information ou des revues, ou par problématiques spécifiques, ou par des échanges, des ateliers de formation ou d'autres types de rencontres. Leurs membres peuvent se rencontrer ou communiquer entre eux de façon bilatérale ou par un point central de coordination. Les réseaux internationaux ont grandement amélioré leurs moyens de communication et

d'information grâce aux nouvelles technologies. Ils peuvent maintenant établir des stratégies et interagir de différentes manières.

Il existe deux raisons principales de promouvoir les réseaux : d'une part, partager de nouvelles idées et de l'information pour apprendre les uns des autres qui ont des intérêts similaires, d'autre part, mettre ensemble les expériences et les énergies pour améliorer leur impact collectif et individuel.

La participation à un réseau international offre aux gens une vision globale de ce qui se passe dans le monde tout en leur permettant de relier ces grands enjeux avec ce qui se passe dans leur vie ou leur communauté. Quelques exemples des différents aspects de réseautage :

- **Liens** : C'est une approche informelle et ouverte de communication qu'adoptent de plus en plus les ONG du nord pour tenter de briser l'isolement. Ces liens n'ont pas besoin d'être permanents ni inclusifs. Ils peuvent avoir été tissés dans une stratégie à court terme pour un but particulier ou faire partie d'une stratégie à long terme pour des échanges d'information.
- **Échanges de visites** : Ces échanges peuvent se faire à l'intérieur d'un même groupe ou entre groupes d'un même pays ou entre pays. L'avantage de ses visites est que les gens apprennent directement de leurs pairs et non pas d'experts qui viennent discourir devant eux.
- **Ateliers** : Les ateliers permettent aux gens de travailler ensemble sur une préoccupation commune dans un cadre structuré mais informel. C'est pour cela qu'ils sont souvent utilisés pour donner de la formation et présenter des séances de remue-méninges sur des sujets précis.
- **Conférences** : On ne peut développer des capacités seulement en envoyant des gens à une conférence pour ramasser des documents. Ce n'est que dans la présentation comme telle d'une conférence dont le processus fait partie du développement de l'organisation même, de stratégies, de politiques ou de programmes d'activités qu'il devient alors plus important de participer. Il peut même être tout aussi important d'organiser l'événement que d'y participer.
- **Communication électronique** : Le nombre et l'étendue de réseaux basés sur l'utilisation de l'électronique croît rapidement, surtout avec la venue de l'internet – un réseau mondial de réseaux qui relie les réseaux dans les écoles, les gouvernements, les bibliothèques, les entreprises, la société civile et d'autres. Il est clair que les réseaux électroniques peuvent fournir l'accès à l'information et à des contacts sur une étendue sans précédent ajoutant ainsi une dimension mondiale à la communication.

EXEMPLES DE CAS RÉUSSIS ET D'EXPÉRIENCES INNOVATRICES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE CAPACITÉS CULTURELLES ET

LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES

EXEMPLE I : Empretec – Un programme de la CNUCED pour le développement de capacités entrepreneuriales

Empretec est un programme intégré de renforcement des capacités relevant de la CNUCED, ayant pour objet d'encourager la création de structures durables d'appui aux entrepreneurs tournés vers l'avenir pour les aider à lancer des petites et moyennes entreprises (PME) novatrices et compétitives sur le plan international, de façon à contribuer au développement d'un secteur privé dynamique.

Depuis le début en 1988, les programmes Empretec ont été implantés dans 26 pays, venant en aide à plus de 70,000 entrepreneurs par des services d'affaires au niveau local et orientés vers le marché.

Les objectifs du projet :

- créer une coalition d'entreprises publiques et privées pour promouvoir le développement d'affaires spécialement pour les PME;
- renforcer les capacités entrepreneuriales et le développement de services d'affaires locaux;
- développer le sens entrepreneurial dans les communautés locales;
- contribuer au développement d'un secteur privé dynamique;
- améliorer les exportations des entreprises locales;
- aider à identifier des possibilités de marchés outremer;
- aider au développement de relations d'affaires avec les compagnies étrangères;
- promouvoir le commerce, l'investissement et le transfert des technologies;
- créer des centres de soutien pour offrir des services de conseils d'affaires;
- diriger des Ateliers de formation entrepreneuriale pour améliorer les talents et les compétences; et
- fournir un suivi pour l'aide technique, les possibilités de réseautage et d'autres services.

Les bénéficiaires du projet :

- pour des fonctionnaires d'expérience et du secteur public qui deviennent des gestionnaires dynamiques encourageant la promotion de l'esprit entrepreneurial;
- pour ceux qui démarrent une entreprise, les conseils professionnels sont essentiels au succès;
- pour les femmes d'affaires qui bénéficient d'initiatives spécifiques ce qui entraîne le développement supplémentaire de possibilités d'affaires.

Les partenaires du projet :

- L'Agence italienne de coopération travaille au renforcement des capacités des PME de dix pays autour du bassin méditerranéen et de la Corne d'Afrique grâce au programme

- «Méditerranée 2000 »;
- La Banque interaméricaine de développement fait de la promotion entrepreneuriale en Amérique Latine et en Amérique Centrale; et
- Le PNUD met en place le modèle Empretec dans 20 pays africains grâce au Programme africain d'entreprise.

Un des éléments clés d'Empretec, c'est d'être capable d'adapter la méthodologie aux conditions locales. Par conséquent, chaque pays participant développe ses propres produits et ses services de suivi. Cela ouvre aussi une nouvelle possibilité d'avoir des programmes de développement de capacités pour les entreprises culturelles et d'autres travailleurs culturels en collaboration avec le Programme d'Empretec ou l'autre programme similaire, « CNUCED Empretec ».

**EXEMPLE II : Le programme de développement de capacités de l'OIT –
Renforcer les capacités entrepreneuriales
des artistes et des interprètes**

Développement de petites entreprises et création d'emploi dans le Programme des industries culturelles

Les principaux résultats de ce projet mis de l'avant par l'OIT et financé par la Fondation Ford :

- Cinq rapports d'études orientés sur le développement de politiques dans les industries culturelles de la région d'Afrique du Sud (Southern African Community Development SADC) (arts d'interprétation et danse, télévision et film, industrie de la musique, arts visuels et artisanat, tourisme ethnique). Tous les rapports utilisent une méthodologie innovatrice de recherche basée sur l'analyse de la chaîne de la valeur adaptée aux industries culturelles.
- Un Atelier pour le secteur culturel (juin 2003) subventionné par l'OIT en partenariat avec le ministère sénégalais de la Culture visant à fournir des recommandations de politiques à la Première rencontre internationale des pays Asie-Pacifique des ministres de la culture, Dakar (juin 2003).
- Une analyse financée par l'OIT sur l'industrie du film sénégalais.
- Cinq études du secteur des industries culturelles du Brésil en collaboration avec le ministère de la Culture et le ministère du Travail sur les petites entreprises, l'emploi et les dimensions de l'industrie audiovisuelle du Brésil.
- La production de documents de formation pour les entreprises culturelles développés et vérifiés en partenariat avec le Programme de soutien au secteur culturel et du ministère du Travail de la Zambie. Le but de cette production était de pouvoir l'utiliser pour le développement de capacités et la formation d'artistes dans d'autres pays d'Afrique tout en les adaptant selon les langues et les spécificités des autres régions.

Un programme d'aide aux organismes œuvrant dans le secteur des arts d'interprétation

L'OIT et le Centre international de formation de Turin (Italie) ont donné de l'aide financière et technique aux organisations d'interprètes avec les projets suivants :

- Un Atelier sur la protection sociale des musiciens africains pour les associations nationales de musiciens de 14 pays, au Cap (décembre 2003). L'atelier était organisé conjointement avec la Fédération internationale des musiciens (FIM).
- L'aide de l'OIT aux musiciens sénégalais qui désirent créer leur propre micro programme d'assurance santé. Pour éviter de payer des frais médicaux excessifs, les musiciens ne versent qu'une petite prime à un micro programme d'assurance santé.
- Une formation sur l'organisation syndicale et la négociation collective pour les musiciens et les acteurs a également été offerte dans la région de l'Asie-Pacifique. L'OIT a soutenu la Fédération internationale des acteurs (FIA) et la Fédération internationale des musiciens (FIM) en organisant le premier atelier pan-asiatique pour les syndicats d'interprètes dans la région (les acteurs, les danseurs et les musiciens), à Hong Kong (octobre 2004).
- Un atelier régional sur les droits sociaux des artistes dans les pays du MERCOSUR à Santiago, Chili (octobre 2002)
- Dans le cadre du IFP/SEED, un atelier national sur le développement d'entreprise dans le secteur culturel à Lusaka, Zambie (2002).

EXEMPLE III : PNUD un projet de développement de capacités – Le développement d'entreprise

Le Programme d'entreprise africaine

Cette initiative régionale vise à centraliser la coordination du développement des entreprises en Afrique et à promouvoir le développement des entreprises indigènes africaines. Plus spécifiquement, le programme vise à renforcer la création de PME, le développement, l'intégration régionale par le partage d'expériences vécues dans divers pays africains et dans le cadre d'un réseau régional. La collaboration du PNUD et des pays africains participants ouvre la porte au développement du sens « entrepreneurial culturel » en Afrique.

Le Projet Afrique 2000

C'est un programme orienté vers l'action, en fin de piste de la Campagne de réduction de la pauvreté de la CNUCED. Le réseau est formé du Burundi, du Burkina Faso, du Cameroun, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, de la Mauritanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Zimbabwe. Le programme a soutenu près de 700 activités (une quarantaine en moyenne par pays) qui ont eu un impact considérable sur la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Il améliore le partage d'expériences réussies et la diffusion des meilleures pratiques.

Service de réseau de ECDC/TCDC pour des échanges d'opérations d'Afrique/Asie

Ce projet soutient un réseau multidisciplinaire de TCDC comme catalyseur pour la coopération Sud-Sud. Le réseau vise à permettre des échanges pratiques de connaissance, de technologie et de meilleures pratiques entre des pays d'Afrique sub-saharienne et d'Asie qui travaillent au développement de capacités. Les activités de réseautage touchent en priorité les questions de la création d'emploi, du développement de moyens d'existence durables, de

l'augmentation de la productivité, de la gestion de l'environnement et du développement d'entreprise. Quelques avantages du réseau :

- Permettre aux pays d'Afrique de devenir des partenaires sur les marchés régionaux et mondiaux
- Créer une coopération Afrique/Asie et des réseaux pour s'assurer d'approches logiques des problèmes communs qui affectent les pays de ces régions en utilisant des activités de résolution de problèmes dans des secteurs et des pays identifiés parce qu'ils peuvent fournir le contexte approprié au transfert de technologies et de talents aussi bien qu'au partage d'expériences éprouvées.
- Faciliter et promouvoir une coopération significative entre les pays d'Afrique et d'Asie par du soutien et des échanges d'information, et le développement d'activités de formation et de partage d'expériences qui vont améliorer les capacités des différents acteurs.
- Appuyer le développement d'institutions par des échanges régionaux et inter-régionaux avec des représentants gouvernementaux et d'affaires dans des secteurs jugés prioritaires comme l'éducation, l'agriculture et le secteur privé.
- Identifier des pays « pivots » et des institutions ou des modèles de meilleures pratiques et des individus capables d'acquérir ou de transférer des aptitudes et des expériences spécifiques en Afrique et en Asie.

Les activités du réseau sont mises en place par des organisations et des institutions de 15 pays en développement. Cela offre au RIDC la possibilité de s'inscrire dans les activités de ce réseau qui veut renforcer la coopération Sud-Sud des membres africains et asiatiques afin d'échanger des expériences et des meilleures pratiques.

SECTION II.4 – LEÇONS ET DÉFIS

Quelles leçons pouvons-nous tirer des succès, des meilleures pratiques et des expériences innovatrices dans le développement d'industries créatives et de capacités culturelles ? Quel rôle peuvent jouer les agences de développement en fournissant du soutien au développement des capacités des industries créatives ?

Leçons à partir des succès, des meilleures pratiques et des expériences innovatrices

Nous résumons maintenant quelques leçons tirées des succès, des meilleures pratiques et des expériences innovatrices. Cela pourra servir à développer de nouvelles actions dans ce domaine.

- La mondialisation et l'augmentation de l'interdépendance des économies nationales ont ouvert des nouvelles possibilités de développement aussi bien que des défis pour les industries créatrices.
- Ces défis sont très évidents dans le domaine entrepreneurial, de l'investissement et du financement, de l'accès aux technologies (y compris les TIC), des droits de propriété

intellectuelle, du réseautage, du partenariat public-privé, de la création d'un environnement propice au développement des industries créatrices, du renforcement des institutions et de l'autonomisation des femmes d'affaires.

- Les exemples nous montrent ce que des femmes solides peuvent accomplir dans la mise en place d'un avenir meilleur pour elles, leurs employés et leurs communautés avec les industries créatrices. Leurs expériences en tant que femmes les ont aidées à donner forme aux organisations qu'elles ont fondées et qu'elles gèrent. Par ces modèles, nous pouvons comprendre les avantages qu'ont les femmes en s'engageant dans les industries créatrices.
- Là où les industries créatrices aident à la réduction de la pauvreté, cela implique un engagement social. Par exemple, madame Tembeka Nkamba-Van Wyk, en charge de milliers de femmes sud-africaines employées dans le secteur des exportations d'artisanat nous dit : « Si vous travaillez avec des gens qui sont issus de secteurs démunis, vous devez agir non seulement comme en femme d'affaires mais aussi comme un « *entrepreneur social* ».
- Les préoccupations et les approches pour le développement des industries créatrices partagent divers éléments :
 - le réseautage est considéré comme un des ingrédients les plus importants pour réussir. (Le réseautage a joué un rôle majeur dans le développement des ATA pour les membres de différents états indiens, dans la région du sud de l'Asie, et à un niveau mondial par la création d'un centre de services commerciaux);
 - les nouvelles technologies ont aidé à rendre le réseau d'entrepreneurs plus efficace et à gérer leurs organisations avec succès (les ATA utilisent le commerce électronique comme outil de marketing et ils exposent leurs produits sur les sites web);
 - la mise en place d'une force de travail talentueuse a été le défi majeur des entreprises et elles ont trouvé des moyens pour y répondre. Cela a été appuyé par des programmes de développement de capacités offerts par les différentes agences comme la CNUCED, l'OIT, le PNUD, l'UNESCO et OMPI;
 - l'accès à l'investissement et au financement a été également une pierre d'achoppement pour toute entreprise (les banques de commerce se répugnent à donner du crédit aux PME) et tous les cas réussis ont pris des mesures pour régler cet épineux problème. Les solutions varient en passant par le financement pour le démarrage d'une poignée d'entreprises jusqu'aux projets de développement d'entreprise tel le Programme d'entreprise d'Afrique du PNUD, la création de banque coopérative comme la Banque de l'Inde (ATA) permettant à des milliers de membres de se créer des comptes d'épargne; et
 - Les stratégies de développement commercial ne peuvent ignorer le développement du secteur informel. La plupart des activités des industries créatrices dans les pays en développement fonctionne comme des PME dans ce secteur et c'est ici aussi que l'on retrouve les plus vulnérables mais qui éventuellement deviendront des entrepreneurs de la société. Ils ont généralement besoin qu'on les aide à se transformer en économie formelle et à avoir accès aux marchés internationaux.

Le rôle de soutien des agences de développement dans le développement d'industries créatrices compétitives

La créativité est une richesse omniprésente, disponible dans tous les pays développés ou en développement. C'est pour cela qu'il faut la soutenir substantiellement et l'exploiter afin de pouvoir créer de nouveaux emplois, de la richesse et réduire la pauvreté dans les pays en développement. On évalue à 1.3 \$ US trilliards, en 2005, l'augmentation de la valeur mondiale du marché des industries créatrices. Des 831 \$ US milliards en 2000, la plupart des économies des pays en développement et en transition continuent d'être marginales dans ce secteur en dépit du potentiel de leur croissance et de leur développement.

Le soutien aux industries créatrices locales devrait être considéré comme une partie intégrante de la promotion et de la protection de la diversité culturelle. De plus, comme la diversité est une richesse publique mondiale, elle doit être pleinement soutenue par la communauté internationale. Un élément important du soutien dans ce secteur devrait comprendre des dispositions d'aide au financement de nouvelles entreprises ou du capital de risque pour de nouvelles industries créatrices afin de faciliter l'accès des petits joueurs au marché et mettre en place des politiques commerciales qui assurent une distribution équitable des récompenses pour leur créativité.

La révolution numérique a transformé la structure des industries créatrices et la convergence crée un chevauchement avec d'autres secteurs de l'économie telles les technologies de l'information et de la communication. Cette mutation est reliée très étroitement à la mondialisation. Les TIC ont aidé à donner une meilleure qualité aux produits et aux services, y compris les œuvres créatrices. Les TIC ont créé de nouvelles possibilités d'emploi, une plus grande satisfaction au travail et possiblement une meilleure employabilité. Soutenir, financer et développer de nouvelles technologies sont des aspects très importants pour le développement des industries créatrices, et plus particulièrement, l'amélioration des connexions et l'accès aux TIC et le développement d'aptitudes connexes.

Il est important de se rappeler que les nouvelles technologies ont remplacé des personnes, des aptitudes, des techniques et des instruments qui étaient autrefois très respectés. Comme avec les percées technologiques précédentes, il y a des gains et des pertes dans la qualité, et des gagnants et des perdants dans ce processus de changement technologique. Il n'y a pas de doute, le choix pour les consommateurs a augmenté, de nouveaux produits, mieux conçus et plus faciles à utiliser sont disponibles maintenant. Cependant, il y a de moins en moins de possibilités pour les musiciens de jouer en concert. Les effets spéciaux générés par les ordinateurs volent du travail aux acteurs et les standards semblent avoir diminué. Plus encore, on porte des accusations sur l'authenticité et la diversité qui a tant diminué (culturelle, linguistique et politique) à cause de la pénétration des produits de masse, du déversement sur les marchés de produits piratés vendus à bas prix, et l'augmentation constante de l'homogénéisation des produits et services (OIT, 2005). Certains croient que la situation a empiré à cause de la faiblesse des lois sur la propriété intellectuelle et du renforcement des régimes pour les industries créatrices ce qui mène à des pertes d'emplois, de revenus et d'investissements (UNESCO, 2005).

Il faut défendre le développement de lois appropriées sur le droit d'auteur et la mise en application des régimes et assurer que les artistes bénéficient réellement de cette protection. Le développement des capacités des personnes concernées comme les artistes, les travailleurs culturels, les conseillers juridiques, les officiers des douanes et les agents, est sans nul doute vital.

Les industries créatrices ont augmenté les revenus des consommateurs dans plusieurs pays car ils dépensent plus d'argent pour les médias, les divertissements et l'artisanat. Les biens et les services culturels sont numériquement disponibles à la maison, au travail et par des systèmes mobiles, à une vitesse encore plus grande, en utilisant une grande variété de moyens. En dépit de leur variété, les produits des industries créatrices partagent une chose en commun : ils demandent une connaissance intensive. Des équipes hautement qualifiées d'écrivains, d'éditeurs, d'interprètes, de dessinateurs, de techniciens, d'artisans, de producteurs et d'autres fournissent l'imagination, l'inventivité et la sophistication technologique pour rendre chaque produit unique. C'est la somme de tous ces talents, la diversité des aptitudes et la maîtrise des TIC qui donnent la valeur à la forme et au contenu des différents produits et services. Pour s'assurer que ces talents demeurent à la fine pointe de la connaissance de l'économie, il est nécessaire que des investissements soient consentis à l'avenir dans le développement d'habiletés créatives techniques et professionnelles; des aptitudes de gestion et d'organisation; et le renforcement des institutions culturelles.

CHAPITRE III - L'ÉTAT ACTUEL DU SOUTIEN FINANCIER POUR LES ARTS ET LA CULTURE DANS LES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT

L'aide et la coopération au développement ont subi, ces dernières années, des contraintes importantes dans plusieurs pays développés entraînant des changements dans la forme et les modèles de la coopération. Ceci a particulièrement affecté les relations entre le secteur privé et les agences gouvernementales de développement et les formes de coopération entre les deux types d'agences. Ce sont principalement les principes et les pratiques de la coopération au développement qui ont changé (OCDE, 2004). Les principaux facteurs dans ce domaine sont :

1. Un changement de l'importance des agences privées du Nord vers les ONG dans le Sud.
2. L'importance que les agences donatrices accordent aux questions de gouvernance dans les pays en développement.
3. L'intense compétition des corporations transnationales et des agences multilatérales (particulièrement celles inscrites dans le système des Nations unies) pour les fonds de coopération au développement provenant des pays de l'OCDE.

Ce chapitre explore ce qui se passe actuellement dans la coopération au développement, à la lumière des facteurs susmentionnés, et l'impact que cela peut avoir sur la campagne de mobilisation pour un engagement renouvelé afin de donner des ressources suffisantes aux arts et aux projets culturels.

SECTION III.1 – PRATIQUES ACTUELLES DANS

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT

La coopération internationale au développement traite de « mesures et d'actions prises par la communauté internationale qui ont pour but de promouvoir l'avancement des pays en développement et d'améliorer le fonctionnement des relations économiques internationales » ce qui demeure une tâche urgente jusqu'à aujourd'hui (OCDE, 2004).

L'aide au développement varie grandement en amplitude et en genre. Cela peut se faire sous la forme de transfert direct de fonds, de prêts et d'aide en services. Des exemples d'aide en services comprennent de l'aide alimentaire et la fourniture de médicaments, l'aide technique, le soutien à la balance des paiements et l'éradication de la dette.

L'aide au développement à l'OCDE et dans d'autres pays donateurs est principalement administrée par deux entités soit le ministère des affaires étrangères et l'agence de développement bilatéral. Le ministère administre normalement l'aide au développement destinée aux agences multilatérales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les Nations unies et ses agences, et les banques et organisations régionales. L'agence de développement bilatéral gère les fonds d'aide au développement pour ses programmes de coopération avec des gouvernements individuels; les agences privées de développement du Nord, telles les fondations, les fonds et les ONG; et l'aide directe au ONG dans le Sud.

À l'intérieur de ce cadre, il est fréquent que les gouvernements et les agences privées de développement travaillent ensemble et aident au financement des ONG dans le Sud. Cette relation a subi des pressions récemment parce que les gouvernements donateurs questionnaient la nécessité de soutenir les ONG du Sud à travers les agences privées du Nord, étant donné que cela faisait augmenter les coûts des transactions de l'aide au développement.

Durant la seconde moitié de la décennie 80, les agences publiques de développement ont fait l'objet de critiques sévères pour leur coopération avec les gouvernements des pays en développement. Les critiques portaient sur le fait que l'aide au développement était canalisée dans des projets qui n'avaient rien à voir avec l'amélioration des conditions des populations vulnérables et désavantagées de ces sociétés. Avec la fin de la guerre froide, la critique déclarait que l'aide au développement n'avait servi qu'à maintenir des gouvernements amis en place y compris ceux qui avaient des statistiques très faibles de saine gouvernance. Les gouvernements ont répondu à ces critiques en acheminant encore plus d'argent public au développement par les agences privées dans le Nord et à soutenir les ONG, plutôt que de se lier aux projets avec les gouvernements. Ce virage anti-gouvernement est conforme aux ordonnances de la première génération des Programmes d'ajustement structurel (PAS) développés par les Institutions de Bretton Woods. Selon les PAS, les responsabilités des agences privées de développement dans le Nord sont d'encourager la création d'ONG dans le Sud afin de « développer une société civile vibrante » et « développer leurs capacités ».

Plus tard, les priorités ont changé. Comme on considère qu'un gouvernement faible est un obstacle au développement, les ONG du Sud ne sont plus perçues comme étant des

remplacements convenables à un état non fonctionnel. En principe, les gouvernements de l'OCDE favorisent la concentration de l'aide aux pays en développement qui rencontrent les standards de l'OCDE. Ceci signifie que, si les agences privées de développement dans le Nord et les ONG dans le Sud veulent continuer à bénéficier du financement public au développement, les activités doivent « se conformer » aux plans de développement à la fois des pays en développement et de ceux des pays donateurs. Dans une large mesure, ce processus est administré dans les pays en développement selon les Documents stratégiques de la réduction de la pauvreté (DSRP) que ces pays doivent mettre en place pour continuer à recevoir les prêts de la Banque mondiale, du FMI et des pays membres de l'OCDE (OCDE, 2005).

La situation se complique davantage à cause du fait que, pour atteindre les buts des Objectifs du Millénaire pour le développement, les agences de développement exigent que le « partenariat » soit entrepris avec des compagnies privées convenables du Nord afin de développer une infrastructure adéquate dans les pays en développement. En théorie, le partenariat devrait apporter du capital privé aux pays en développement mais, en pratique, les pays donateurs et les pays en développement bénéficiaires doivent assouvir les craintes des partenaires privés. Cette situation réduit le financement pour d'autres éléments dans le budget de développement, y compris les arts et la culture, aussi bien que le financement d'agences privées de développement dans le Nord et des ONG dans le Sud (UN, 2005).

Des désastres naturels, tels les tsunamis en Asie, les endroits troubles de l'Afrique, y compris le Darfour, la Région des Grands Lacs, la Corne d'Afrique, le Bassin de la rivière Mano, la sécheresse et la famine au Niger et en Éthiopie, créent d'énormes pressions sur l'aide au développement international et pour les programmes humanitaires.

Les considérations politiques entrent également en jeu. Plusieurs gouvernements sont inquiets du travail de défense et de critique des agences privées de développement et des ONG, plus particulièrement de leurs protestations contre la mondialisation économique. L'opposition aux interventions militaires en Afghanistan et en Irak ont alimenté ces inquiétudes. Même si les agences privées et les ONG ont le soutien de la majorité de leurs populations, leurs actions leur causent des problèmes de la part de leurs gouvernements.

L'intérêt actuel dans la communauté des donateurs est pour que les agences privées de développement et les ONG s'impliquent dans les questions de développement de capacités et l'éducation publique à la revendication. La sensibilisation et les discussions des problèmes dans les pays en développement peuvent éveiller et soutenir l'intérêt public dans la coopération au développement dans le Nord (SCD, 2004). C'est probablement un secteur où les activistes dans les arts et la culture se peuvent créer une niche qui demande un engagement renouvelé et une augmentation des budgets.

SECTION III.2 - Budget de soutien à la culture : Le cas de d'agences de développement spécifiques

L'aide internationale au développement est normalement acheminée selon trois sources principales :

- les agences bilatérales de développement;
- les agences multilatérales de développement; et
- les agences privées de développement (y compris les fondations, les fonds, les ONG)

Pour cette étude, un examen des programmes et des allocations budgétaires pour les arts et la culture sera fait par un exemple de chaque catégorie afin de pouvoir déterminer le niveau d'engagement pour la culture dans les programmes et les activités de ces agences. Cette information sera extrapolée pour tirer des conclusions et des recommandations pour le renouvellement de l'engagement de ressources supplémentaires pour la culture dans l'aide au développement international.

EXEMPLE I: L'Union européenne – Budget 2005

Pour l'année 2005, l'Union européenne accorde 106,300 millions d'Euros, dans son budget global. Ceci est réparti comme suit dans six catégories budgétaires :

Catégorie	€ millions
Agriculture et développement rural	49 115
Opérations structurelles	32 396
Politiques internes	7 923
Actions externes	5 476
Dépenses administratives	6 351
Stratégie de préaccès	3 287
Autre	1 752

Les politiques internes couvrent les activités opérationnelles y compris la culture et représentent 7.9 % du budget total. La culture et l'éducation sont mises ensemble comme une mesure politique. Voir ci-dessus le détail des allocations budgétaires pour ce poste.

Politiques internes	Budget estimé (€ millions)	% du Budget
Recherche et développement technologique	5 047	55.8
Éducation et culture	897	9.9
Économie et affaires financières	83	0.9
Emploi	178	2.0
Entreprise	159	1.8
Environnement	236	2.6
Justice et affaires domestiques	540	6.0
Santé et affaires à la consommation	121	1.3
Énergie et transport	1 056	11.7
Autre	735	8.1

Le budget de l'éducation et de la culture est de 9.9 % du budget total des politiques internes. C'est la troisième en importance des allocations budgétaires après la recherche et la technologie, et l'Énergie et le transport. Cependant, les montants alloués à la culture ne sont

pas complètement clairs dans ces évaluations. C'est une difficulté que la culture rencontre souvent parce qu'elle fait généralement partie d'allocations consolidées. Elle est cachée dans un autre secteur et quelquefois elle est utilisée comme un instrument pour atteindre des objectifs de ce secteur (dans le cas du budget de l'UE, c'est l'éducation).

Cependant, un examen du Programme pour la culture à l'UE nous donne des indications claires de l'engagement de cette organisation dans le secteur, par les activités suivantes :

- **Culture 2007.** Antérieurement Culture 2000, ce programme avait été mis en place pour opérer de 2000 à 2006 et il dispose maintenant d'un budget de 236 millions d'euros. Il a été conçu, entre autres, pour le développement de créations artistiques et littéraires, pour développer des sites patrimoniaux et des collections culturelles d'importance européenne et pour stimuler le dialogue interculturel et l'intégration sociale. Culture 2007 vise à « énergiser la mobilité transfrontalière des travailleurs dans le secteur culturel, à encourager la circulation transfrontalière des artistes et des œuvres culturelles et enfin, à encourager le dialogue interculturel ».
- **Les Fonds social et régional européen.** Ensemble, ces fonds dépensent jusqu'à 500 millions d'euros par année pour des projets qui comportent un élément culturel, y compris le soutien à la Fondation italienne Arturo Toscanini qui présente des cours de formation pour des musiciens sans emploi et des contributions au programme de préservation et d'encouragement au patrimoine archéologique de la Grèce.
- **Le Programme des capitales de la culture.** Chaque année, une ou deux villes sont choisies comme capitale(s) culturelle(s) de l'Europe. Elle(s) peut(vent) donc avoir accès à un soutien financier du Programme Culture 2007.
- **Le Programme des dons de langues.** Ce programme promeut la diversité linguistique en Europe en travaillant à préserver, protéger et promouvoir les langues régionales et minoritaires, y compris le basque, le breton, le catalan, le frison et le gallois.
- **Le Programme Média 2007.** Ce programme est conçu pour fournir de la formation aux professionnels pour développer des projets de production et des entreprises de distribution de films et de programmes audiovisuels, pour donner accès au financement des PME, etc. Le programme actuel possède un budget de 513 millions d'euros. La Commission a proposé un renouvellement du programme pour la période de 2007-2013 avec un budget préliminaire de plus d'un milliard d'euros.

EXEMPLE II: Agence suisse pour le développement et la coopération – Coopération bilatérale de développement par secteur pour 2004 (en frs millions)

SECTOR	Africa	Asia	L/America	Europe	Others	Total
Agriculture	20.6	30.1	19.7	0.7	7.7	78.8
Eau, infrastructure et transport	17.0	14.7	7.9	-	4.0	43.6

Environnement	6.7	21.2	10.6	0.2	12.3	51.1
Santé, population	30.0	8.6	3.1	-	6.9	48.7
Éducation, arts et culture	17.2	23.8	5.3	2.1	14.5	62.8
Secteur privé et secteur financier	8.2	10.3	14.1	0.0	6.3	38.9
Secteur public						
Gestion	19.7	20.5	7.0	0.0	4.6	51.8
Multi-secteur	39.5	23.0	16.0	0.5	106.6	185.6
TOTAL	159.0	152.2	83.7	3.5	163.0	561.3

Dans le budget de la coopération au développement de l'Agence suisse pour l'année 2004, le budget de *l'Éducation, les arts et la culture* était le troisième plus important des allocations budgétaires de l'Agence arrivant seulement après les Programmes du *Multi-secteur* et *l'Agriculture* qui est une priorité majeure pour ce pays. En termes d'allocation régionale, l'Afrique arrive en premier, suivie par l'Asie, l'Amérique Latine et l'Europe.

**EXEMPLE III : La Fondation Ford – Les subventions et
Les projets approuvés pour 2004 pour le ministère des Médias,
des Arts et de la Culture (une agence privée)**

Les dépenses totales en 2004 pour la Fondation Ford se situent environ à 512 000 000 \$US. De cela, le ministère des Médias, des Arts et de la Culture (MAC) a reçu 43 905 000 \$US ou 8.6%. Du budget global du MAC, 31 5000 a été alloué en subventions aux individus et le solde a été alloué aux projets et aux organisations. La distribution des fonds aux organisations et aux projets pour l'année 2004 se lit comme suit :

SECTEUR	Dépenses en \$ US
Arts et culture	28 837 890
Médias	15 066 750
TOTAL	43 904 640

**SECTION III.3 - Vers un renouvellement de l'engagement pour
les arts et la culture dans l'aide au développement**

La recherche et les consultations pour cette étude démontrent qu'une campagne pour l'augmentation de la couverture budgétaire de la culture dans les agences de développement pourrait être problématique et compliquée surtout si l'on considère certains facteurs et joueurs. Généralement, obtenir le renouvellement d'un engagement demande un processus prudent et pragmatique de l'engagement et du dialogue avec la communauté du développement. L'objectif est d'établir un terrain commun et une compréhension mutuelle.

Pour répondre à cette question, nous devons examiner brièvement les considérations suivantes :

- Le rôle des réseaux de donateurs comme le Groupe Bellagio, le Comité consultatif d'interagence des Nations unies et le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Le mandat de ces réseaux est « de consulter les organisations membres sur la façon de rendre les ressources disponibles pour aider les pays et les secteurs qui sont dans le processus du développement économique et pour étendre et améliorer le flot des fonds à long terme et autre aide au développement ». Même si les pays membres individuels ou les organisations déterminent le contenu des budgets, les décisions prises par les réseaux sur des questions fondamentales de l'aide au développement sont considérées dans le processus budgétaires. Donc, il est important de comprendre les perceptions de ces réseaux sur les relations de la culture avec le développement et leur engagement dans un processus consultatif est vital.
- La façon dont est gérée l'aide au développement et acheminée ajoute au problème. Dans le cas des agences bilatérales de développement, il serait nécessaire de faire du lobbying auprès des politiciens étant donné que l'adoption juridique du budget d'aide au développement est requise. Il est aussi nécessaire de convaincre les membres du Conseil d'administration et des secrétariats des agences. Pour les agences multilatérales le lobbying des pays membres aussi bien que du personnel des agences et de leurs comités serait aussi requis. Même si ça ne serait pas aussi lourd, il serait aussi nécessaire de convaincre les personnes clés impliquées dans les agences privées de développement.
- Il faut aussi tenir compte d'une autre considération soit le changement de priorités des agences de développement. Les priorités des agences changent de temps en temps, et quelquefois souvent, selon les exigences de la situation. De nouvelles priorités peuvent facilement remplacer les anciennes dans le processus des allocations budgétaires.
- Finalement, nous devons travailler avec la perception ou l'approche adoptée par chaque agence pour chaque question touchant la relation de la culture au développement. Cette question de perception détermine invariablement l'étendue de la place que la culture occupera dans le budget d'une agence individuelle. C'est un secteur dans lequel la communauté du développement doit s'engager afin de pouvoir influencer positivement le processus.

Ayant exploré ces considérations et pour répondre à cette question, nous voudrions recommander maintenant au RIDC une approche sur trois fronts :

1. Préparer un programme de lobbying

Il est essentiel que le RIDC développe un programme de lobbying clairement énoncé pour identifier les problèmes et analyser les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces. Le RIDC doit faire des recommandations concrètes sur les actions qu'il voudrait que les agences de développement prennent. Ce document devrait fournir les bases pour un engagement et un dialogue avec la communauté du développement.

2. Initier un processus d'engagement, de dialogue et de consultation

Le processus suivant devrait être étudié :

2.1 Le RIDC identifie deux ou trois agences de développement provenant de la catégorie suivante pour amorcer le travail :

- des agences bilatérales de développement
- des agences multilatérales de développement
- des agences privées de développement du nord
- des ONG provenant du sud

2.2 Le RIDC pourrait ensuite amorcé un dialogue, électronique au début, et ensuite convoqué une réunion de consultation impliquant toutes les agences identifiées. Cette consultation permettrait au RIDC de faire connaître ses propositions aux agences et en apprendre elle-même davantage sur les pratiques particulières de ces agences, par exemple :

- Le genre de projets que les agences financent;
- Comment elles font leurs budgets et prennent leur décision face aux demandes de financement;
- Comment elles perçoivent ou comprennent le lien entre culture et développement;
- Comment les préoccupations du RIDC peuvent s'insérer dans leurs priorités, dans leurs programmes de projets.

2.3 Le RIDC devrait d'abord s'adresser aux agences avec lesquelles il a déjà fait affaires ou à celles qui reconnaissent déjà le rôle de la culture dans leurs activités.

2.4 Si cela entre dans les priorités du RIDC, il peut travailler à l'établissement d'un projet pilote avec au moins une agence de chacune des catégories énoncées à 2.1. Le projet-pilote devrait être concret, traiter de questions de politique et de procédure et devrait faire des recommandations sur comment cette proposition aurait un impact sur le budget de ces agences de développement. Les agences choisies mettront en application la proposition sur une période de trois ans et évalueraient ensuite la possibilité de la soutenir à long terme.

2.5 Selon les résultats obtenus, l'idée peut être offerte à d'autres agences de développement.

3. Questions pour la consultation

L'auteur croit qu'il serait prématuré de commencer à réclamer une augmentation budgétaire pour la culture dans les budgets au développement sans d'abord inviter les agences de développement à s'interroger sur leur perception ou leur approche du lien entre culture et développement. Ce serait « mettre la charrue avant les bœufs ». C'est bien la façon dont elles perçoivent le lien entre culture et développement qui va déterminer l'ampleur de leur investissement dans le projet.

L'auteur croit aussi qu'il serait préférable que le RIDC entreprenne une campagne basée sur l'augmentation budgétaire spécifique pour la culture plutôt que de réclamer une augmentation générale de tout le budget de l'agence, ce qui serait irréaliste et trop ambitieux.

Étant donné que les priorités des donateurs changent de temps en temps, il serait peut-être plus sage de demander un engagement d'un donateur particulier pour une question particulière (par exemple, le développement de l'industrie de l'artisanat) pour une période précise de temps (cinq à dix ans). Cela semble beaucoup plus facile à être accepté par les agences consultées que de réclamer une couverture budgétaire accrue pour une période indéterminée.

Donc, l'auteur recommande les questions suivantes à être mises à l'ordre du jour du RIDC pour sa prochaine consultation :

3.1 La relation entre la culture et le développement

Cela concerne la façon dont les agences de développement choisies pour consultation perçoivent la relation entre culture et développement, et comment cela se reflète dans leurs opérations, programmes et projets.

Les Institutions de Bretton Woods et quelques pays membres de l'OCDE se réclament d'une approche néo-libérale de la culture qui voit la culture comme un instrument pour promouvoir la réalisation d'objectifs particuliers de développement. N'importe quelle agence qui souscrit à cette idée verra la culture comme un instrument dans ses activités. La Banque mondiale investit dans la culture de deux façons : « (a) à titre d'une des composantes de grands projets sectoriels; et (b) dans des projets spécifiquement dédiés à la conservation, à la gestion et à l'usage économique. » C'est une approche purement néo-libérale de la culture qui n'est qu'un instrument utile pour atteindre des objectifs de « grands projets sectoriels ».

La communauté culturelle se débat pour projeter une image de la culture « comme ayant une vision fonctionnelle structurelle » de la société humaine. Cette perspective défend l'idée que, même si chaque pays aspire à des mesures de développement économique, les critères et les indicateurs pour ce développement doivent être élargis pour inclure non seulement le développement économique mais aussi la croissance et le développement culturel. C'est en cela que nous reconnaissons la double fonction de la culture : sa grande capacité à servir d'instrument de promotion du développement économique; et sa valeur intrinsèque de garante de la croissance et du développement à sa propre manière pour servir efficacement le développement et les objectifs humains de base.

3.2 Budget supplémentaire pour soutenir la culture

L'auteur invite le RIDC à adopter une approche basée sur des questions spécifiques pour une période déterminée plutôt que de réclamer une couverture générale accrue du budget et pour une période indéterminée.

À cet effet, nous recommandons que le RIDC identifie quelques priorités basées sur ses expériences et l'information documentée dans ce Rapport. Cela pourrait tourner autour de trois larges secteurs déjà soulignés dans ce Rapport.

- 3.2.1 *Le développement d'industries créatrices.* Il y a un urgent besoin pour les pays d'avoir accès à du financement de démarrage d'entreprise, aux technologies et aux programmes qui touchent l'accès au marché, les droits de propriété intellectuelle et plusieurs autres questions.
- 3.2.2 *Le développement de capacités culturelles.* L'investissement dans le développement d'aptitudes techniques et professionnelles créatives, des aptitudes en gestion et en organisation, partout dans tous les secteurs.
- 3.2.3 *Le renforcement des institutions culturelles locales, des organisations et des réseaux.* Des investissements dans les infrastructures culturelles, dans les équipements et le matériel sont requis pour ces groupes pour qu'ils puissent fonctionner avec efficacité, tout comme des investissements sont requis pour développer leurs capacités de créer des réseaux et pour échanger des idées, des meilleures pratiques et des expériences innovatrices.

3.3 Intégrer l'impact culturel dans le cadre du développement et des processus

Cet aspect s'ajouterait aux autres secteurs et forcerait l'engagement des Agences envers la préservation, la protection et la promotion de la Diversité culturelle dans les pays et les communautés où elles opèrent.

CHAPITRE IV - L'INTÉGRATION DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT CULTUREL DANS LES STRUCTURES ET LES PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT

Le terme « impact culturel » se rapporte aux conséquences sur les populations de tout politique ou action publique ou privée qui transforme de façon significative les normes, les valeurs, les croyances, les pratiques, les institutions aussi bien que la façon dont ces populations vivent, travaillent, socialisent et s'organisent en tant que partie prenante de leur vie culturelle.

Dans le cadre du projet du RIDC sur ce sujet, l'évaluation de l'impact culturel a été définie comme suit :

« Un processus qui identifie, prédit, évalue et informe sur les effets probables des politiques actuelles de développement ou de celles à venir dans la vie

culturelle, les institutions et les ressources des communautés. Elle intègre ensuite les résultats et les conclusions dans la planification et le processus de prise de décision dans le but de d'atténuer les impacts négatifs et d'encourager les résultats positifs. »

Quelles sont les questions clés, les principes et les procédures impliqués dans l'évaluation de l'impact culturel qui pourraient guider le RIDC dans sa campagne pour la faire intégrer dans les opérations et les activités des agences de développement ?

SECTION IV.1 - Principes clés et procédures dans l'évaluation de l'impact culturel

Principes clés :

- L'évaluation de l'impact culturel est basée sur la notion que ceux qui font les politiques et prennent les décisions, les planificateurs et les gestionnaires doivent comprendre les conséquences de leurs décisions et actions avant d'agir et que les personnes touchées ne seront pas seulement évaluées sur les effets mais auront la possibilité de participer au développement de leur avenir.
- Il existe plusieurs types d'évaluation de l'impact culturel dans différents projets à travers le monde. Les idées évoluent constamment pour établir des normes et la diffuser plus facilement et la rendre plus efficace encore. La plupart de ces instruments sont véhiculés par les agences, conçus par diverses agences de développement et quelquefois par des experts qui intègrent cela dans le cadre de leurs programme ou projets d'évaluation.
- À cause de la multiplicité des agences utilisant l'EIC (évaluation de l'impact culturel), il existe des approches et des expériences fort différentes les unes des autres. Ceci met en évidence l'importance d'établir des normes et des lignes de conduite standards pour évaluer l'impact culturel des politiques ou des projets afin de réduire les biais et les abus surtout dans les pays qui ont des législations et des cadres réglementaires faibles pour la protection et la conservation du patrimoine culturel.
- Il faut considérer deux aspects dans l'intégration de l'EIC dans les cadres et les processus de développement; 1) concevoir des cadres pour réaliser la tâche; et 2) formuler des politiques et des règlements supplémentaires pour encourager son intégration efficace dans les opérations, les stratégies et les projets des agences de développement.
- L'EIC réfère au processus global d'évaluation, de l'identification des impacts probables à l'action en fonction des résultats de l'enquête. L'enquête et la prédiction des effets possibles et le rapport sur cette partie du travail est généralement entrepris par le responsable du programme ou du projet ou l'agence.
- Les risques d'évaluation biaisée pourraient être réduits dans les circonstances suivantes :
 - si l'enquête est commandée et supervisée par les autorités décisionnelles pertinentes;
 - s'il existe un système indépendant de vérification ou une révision par les pairs selon des critères bien établis;
 - si des procédures transparentes sont suivies pour assurer l'impartialité là où l'autorité décisionnelle elle-même est responsable du programme ou du projet qui est soumis à l'EIC;

- si l'on fait intervenir des professionnels qualifiés et expérimentés pour procéder à l'expertise dans les domaines pertinents et qu'ils soient compétents ensuite pour appliquer correctement les méthodes avec la rigueur requise durant les étapes de l'évaluation;
- s'il est prévu la participation et la consultation des personnes impliquées localement, des organisations non gouvernementales et du public en général. On devrait offrir à ces personnes et à ces organisations la possibilité de définir les circonstances dans lesquelles le défi de l'information et l'observation des procédures pertinentes semblent déficients.

Lignes directrices clés pour réaliser l'évaluation de l'impact culturel

L'évaluation de l'impact culturel est caractérisée par sa nature multidisciplinaire, systématique et prophétique et implique :

- La révision de l'état actuel de l'environnement culturel et des caractéristiques de l'action proposée et des actions alternatives possibles.
- La prédiction de l'état éventuel de l'environnement culturel avec ou sans action (la différence entre les deux étant l'impact de l'action).
- La considération de méthodes pour éviter, éliminer ou réduire tout impact néfaste, et possiblement prévoir une compensation s'il y en avait.
- La préparation d'un énoncé d'évaluation de l'impact culturel ou d'un rapport de l'évaluation culturelle qui traite des problèmes et qui peut être utilisé pour renseigner et influencer les décideurs.
- Une fois que la décision sur la façon d'agir est prise, il faut surveiller les impacts qui risquent d'apparaître et agir en conséquence.

Comment le RIDC peut-il réussir à faire intégrer l'évaluation de l'impact culturel dans les cadres et processus de développement des agences ?

SECTION IV.2 - De la promotion des objectifs du RIDC

Il existe trois manières possibles selon lesquelles le RIDC pourrait travailler à assurer l'intégration de l'évaluation de l'impact culturel dans les cadres et processus de développement :

1. Créer un portail web – Le portail aurait deux objectifs :

- Pour donner de l'information sur les études de cas réussis, les meilleures pratiques et les expériences innovatrices dans l'évaluation de l'impact culturel et pour la distribuer le plus largement possible.
- Pour encourager les membres du RIDC et pour en retour informer le RIDC des cas où des projets sont implantés ou en voie de l'être sans évaluation de l'impact culturel comme partie intégrante du processus final.

2. Lancer une campagne ciblée – Selon les informations que le RIDC reçoit sur la non application du processus de l'EIC dans un projet donné, il pourrait lancer la campagne suivante :

- Communiquer avec l'agence qui finance le projet et les bénéficiaires pour attirer leur attention sur cette omission et pour travailler avec eux jusqu'à ce que cette évaluation soit intégrée dans le processus.
- S'ils faillent à coopérer, le RIDC pourrait porter cette question à l'attention d'autres personnes ou institutions importantes leur demandant de communiquer avec les parties impliquées et de faire des pressions supplémentaires pour qu'elles modifient le projet afin d'intégrer l'EIC.

3. Entamer le dialogue avec les agences de développement – Au sujet de la question de faire une campagne pour une augmentation budgétaire pour la culture dans les agences de développement, il a été proposé que le RIDC lance un processus de consultation et de dialogue avec certaines agences. Ce cadre de consultation pourrait servir de base au RIDC dans sa demande auprès des agences de développement impliquées de considérer l'intégration du processus de l'EIC dans leurs opérations et leurs projets.

CHAPITRE V – CONCLUSIONS

La créativité est une richesse omniprésente disponible dans tous les pays. Son soutien efficace et son exploitation peuvent contribuer à la création d'emploi, à l'augmentation des revenus et à la réduction de la pauvreté. Ces possibilités n'ont pas été exploitées dans plusieurs pays en développement et en transition pour plusieurs raisons, y compris l'expansion des frontières technologiques de la société de l'information.

Les industries créatives sont l'un des secteurs de l'économie mondiale dont la croissance est la plus rapide et elles contribuent grandement au PNB de plusieurs pays développés. Cependant, la plupart des pays en développement et en transition continuent à rester dans la marge eu égard à la richesse culturelle de leur patrimoine. Néanmoins, il existe un potentiel énorme pour ces pays de récolter les bénéfices de l'économie créative tel qu'on l'a vu dans les exemples indien et nigérien de l'industrie du cinéma et les exemples réussis dans les industries de l'artisanat au Sénégal, en Afrique du Sud, en Inde et au Brésil.

L'étude a aussi démontré que le développement d'industries créatives et de ressources culturelles peut être efficacement réalisé en autant que la capacité culturelle soit développée et que les institutions culturelles, les organisations et les réseaux soient renforcés. Les exemples qui ont été donnés pointent vers ces questions comme faisant parties des défis majeurs à relever par différents moyens. Les efforts sont soutenus par des activités de certaines agences de développement avec lesquelles le RIDC devrait collaborer pour promouvoir des projets concrets.

Les enquêtes et les consultations sur ces questions de lancement d'une campagne pour une augmentation budgétaire pour la culture dans les agences de développement montrent que réclamer une augmentation générale du budget et pour une période indéterminée n'est pas une option viable. Au contraire, le RIDC devrait commencer un processus de consultation et de dialogue avec certains donateurs. En ce sens, le RIDC pourrait cibler certaines agences de développement et promouvoir une augmentation progressive des budgets dans des secteurs choisis durant une période de temps déterminée.

Pour ce qui est de la proposition du RIDC de promouvoir l'intégration de l'évaluation de l'impact culturel dans les opérations des agences de développement, il est recommandé qu'il crée un Portail dans lequel seraient intégrées des études de cas réussis et seraient examinées les raisons pour lesquelles certains projets ont échoué à intégrer ce processus de l'EIC. Le RIDC devrait réclamer que les agences de financement s'assurent que le processus de l'EIC soit intégré dans le produit final d'un projet.